

MULTILINGUISME, TRADUCTION ET CIRCULATION DES ŒUVRES EN EUROPE

Ce document est un recueil des contributions de personnalités de la société civile qui ont participé à la préparation des États généraux du multilinguisme, dans le cadre de réunions et de forums de discussion.

1. Note de la présidence française de l'Union pour une initiative européenne en faveur de la traduction

**Conseil de l'Union européenne
Bruxelles, le 22 septembre 2008**

• Note de la présidence aux délégations :

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence visant à contribuer à la réflexion sur le multilinguisme et à alimenter la discussion qu'aura le Comité des affaires culturelles, à compter de sa réunion du 29 septembre 2008, sur le projet de Résolution du Conseil relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme.

Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel

La diversité des langues est constitutive du projet européen. La traduction – qui permet de concilier l'attachement légitime des citoyens à leur langue avec les impératifs de l'échange dans un marché unique – contribue à la promouvoir. Celle-ci joue également un rôle stratégique pour le développement du dialogue interculturel, en facilitant l'accès des citoyens européens aux idées, aux savoirs ainsi qu'aux expressions culturelles et artistiques.

L'Union européenne a d'ores et déjà développé un certain nombre d'initiatives en faveur de la traduction, notamment dans le cadre des programmes CULTURE et MEDIA. Ces initiatives restent toutefois éparses, parfois mal connues et, dans une certaine mesure, marginales : ainsi, par exemple, le programme CULTURE ne consacre que 2,5 % de son budget au soutien à la traduction d'œuvres de fiction à partir d'une langue européenne vers une autre langue européenne. Or des besoins de traduction s'expriment non seulement dans le domaine de l'édition, mais aussi dans ceux du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, et au-delà du champ culturel, dans tous les secteurs de la vie sociale.

Aussi l'Union européenne pourrait-elle, dans le respect du principe de subsidiarité, encourager les États membres à coordonner leurs actions de soutien à la traduction et examiner l'opportunité de se doter d'un instrument propre, lui permettant de donner une cohérence d'ensemble à des initiatives et des aides que leur inscription dans plusieurs programmes européens rend difficilement lisibles.

Dans cette perspective, plusieurs orientations ou actions concrètes pourraient être envisagées afin de contribuer à terme à un engagement plus cohérent et plus fort de l'Union européenne et des États membres en faveur de la traduction. Sur la base des objectifs et des mesures qui suivent, des actions pilotes pourraient être mises en œuvre d'ici 2013.

1.1 Traduire les textes pour faire circuler les savoirs

La traduction est un levier de nature à renforcer le secteur de l'édition, industrie culturelle majeure en Europe, représentant actuellement un chiffre d'affaires de 22 milliards d'euros.

• Améliorer les systèmes d'aides européens

Il importe de mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs nationaux d'aide à la traduction, afin

de les rendre plus accessibles – et donc plus efficaces – aux éditeurs, aux auteurs comme aux traducteurs. L'Union européenne pourrait jouer un rôle dans ce domaine, en mettant en place un réseau de veille et d'observation, constitué d'experts indépendants, qui se chargerait d'identifier les lacunes en matière de traduction, d'une langue à l'autre et par domaines (classiques européens, littérature jeunesse, ouvrages scientifiques...), et de favoriser les synergies entre éditeurs, chercheurs, auteurs et traducteurs pour combler ces lacunes.

- Favoriser la diffusion des œuvres

En prenant appui sur ce dispositif d'observation, l'Union européenne pourrait renforcer son soutien à la circulation des œuvres en encourageant, là où elle n'existe pas ou là où elle est insuffisante, la traduction de grands textes du patrimoine littéraire européen. Cette action pourrait s'étendre aux publications scientifiques, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, et accorder une place aux traductions vers et à partir des langues des pays partenaires de l'Union.

- Valoriser la création contemporaine

Afin de valoriser la création littéraire contemporaine et de susciter l'intérêt d'éditeurs européens pour l'acquisition de droits de traduction, la traduction en plusieurs langues d'extraits d'œuvres de nouveaux talents issus de toute l'Europe pourrait être favorisée et mise en ligne à la disposition des éditeurs.

1.2 Renforcer le rôle du cinéma et de l'audiovisuel en matière de diversité linguistique

Intervenir sur les versions linguistiques des œuvres cinématographiques et audiovisuelles permet de diminuer les obstacles à leur circulation en Europe et sur le marché international. L'essor du numérique devrait être encouragé, car il facilite l'accès du public aux versions multilingues.

- Rendre plus accessible l'offre de films et de programmes audiovisuels

Le programme MEDIA comporte un certain nombre de dispositions de soutien au doublage ou au sous-titrage des œuvres cinématographiques et audiovisuelles qui pourraient être complétées.

Les programmes dédiés au jeune public appellent une attention particulière, car ils lui offrent un accès privilégié à la diversité culturelle européenne. Pour favoriser la circulation des films et programmes européens pour enfants, il serait souhaitable de créer un module spécial dans la ligne MEDIA/Distribution/Soutien automatique, destiné tout particulièrement au sous-titrage/doublage de ces œuvres.

Il conviendrait également de sensibiliser les chaînes du câble et du satellite à l'intérêt d'investir dans la réalisation de versions doublées et/ou sous-titrées d'œuvres européennes, par exemple au moyen d'un mécanisme automatique au sein de MEDIA, qui garantirait un soutien aux chaînes s'engageant à promouvoir et à faire figurer en bonne place ces programmes dans leur grille de diffusion.

- Renforcer les perspectives d'exploitation à l'international des œuvres européennes Afin d'élargir les perspectives d'exploitation internationale des œuvres européennes, une aide pourrait être attribuée au sein de MEDIA aux vendeurs de programmes audiovisuels (en particulier pour les fictions et les programmes jeunesse). Cette aide devrait permettre de réaliser, dès le stade de la postproduction, plusieurs versions linguistiques du même programme : par exemple, une version doublée et une ou plusieurs versions sous-titrées en langue(s) nationale(s). La disponibilité de plusieurs versions d'une même œuvre audiovisuelle permettrait aux téléspectateurs de choisir entre le doublage et le sous-titrage.

1.3 Favoriser la diffusion du spectacle vivant

Le surtitrage est considéré par la plupart des spectateurs comme essentiel au bon déroulement d'une représentation : il facilite la vente de spectacles en tournée internationale. Opération coûteuse et délicate, aux points de vue tant artistique que technique, le surtitrage doit être intégré en amont, au

stade de la conception et de la production, pour contribuer efficacement à la diffusion des spectacles.

- Mieux prendre en compte le surtitrage

Afin d'atteindre cet objectif, un dispositif d'accompagnement du surtitrage par l'Union européenne serait souhaitable : il viserait en particulier à encourager les organismes nationaux de soutien à la création, à mieux accueillir les propositions artistiques qui intègrent le surtitrage et l'utilisation de nouvelles technologies aux exigences du plateau et à favoriser l'investissement des compagnies dans des équipements répondant aux normes européennes.

L'élaboration de normes techniques européennes communes pour le surtitrage pourrait être aussi un objectif à privilégier.

- Les enjeux de la formation

Afin d'améliorer la qualité des prestations liées à la diffusion internationale et multilingue du spectacle vivant et compte tenu des compétences diverses (linguistiques, artistiques, informatiques) liées au métier du surtitrage, l'Union pourrait favoriser le développement d'une offre de formation au surtitrage davantage harmonisée au niveau européen, la mise en réseau des formations existantes et la reconnaissance au niveau européen des stages réalisés en milieu professionnel.

1.4 Valoriser les métiers de la traduction

À quelque secteur qu'ils s'appliquent – et quelque forme qu'ils prennent – les métiers de la traduction souffrent d'un déficit de connaissance et de reconnaissance. L'Union européenne pourrait proposer un cadre de référence pour ces métiers, spécifiant les compétences nécessaires et les niveaux de formation qu'ils requièrent.

- Favoriser le transfert des compétences

Des formations professionnalisantes sont nécessaires : elles supposent de mettre en place ou de consolider des lieux de rencontre et de formation, dans lesquels les traducteurs puissent transmettre leur savoir et confronter leur expertise. Ainsi, serait favorisée la constitution d'un vivier de traducteurs, notamment pour les langues peu répandues et pour des secteurs spécialisés de la traduction.

- Sensibiliser les publics

Un travail de sensibilisation et d'information pourrait être conduit à l'échelon européen, afin de porter à la connaissance du public scolaire et universitaire et des entreprises le rôle des métiers de la traduction dans un environnement mondialisé. Les conditions d'exercice de ces métiers (statut, formation, validation des compétences, diplômes, normes de qualité...) devraient aussi être mieux connues en Europe. Un centre européen de ressources et de prospective pour les métiers de la traduction répondrait de ce point de vue à un réel besoin des professionnels.

- Faciliter la traduction orale des rencontres internationales

Le recours à une traduction orale de qualité est un puissant facteur de réussite des rencontres internationales : en permettant la compréhension mutuelle sur des sujets complexes, il contribue aux progrès de la pensée.

Les organisateurs de manifestations en Europe doivent être sensibilisés à l'intérêt qu'ils ont à solliciter les services d'interprètes de conférence formés et reconnus. Une enquête sur les usages de l'interprétation dans les congrès, portant sur quelques pays européens, offrirait d'utiles indications sur les flux linguistiques et sur les besoins des organisateurs.

1.5 Améliorer les outils terminologiques

Il paraît important, pour le dynamisme du multilinguisme, que les langues disposent de corpus de termes dans chaque domaine de spécialité, leur permettant de nommer les concepts techniques et les réalités nouvelles. C'est naturellement une condition préalable à toute traduction. Les États membres, chacun en ce qui le concerne et selon ses traditions, pourraient y veiller tout particulièrement.

De son côté, l'Union européenne pourrait encourager la constitution de réseaux de bases de données terminologiques, ainsi que la réalisation d'un état des lieux permettant d'avoir une connaissance précise des actions mises en œuvre en Europe par les États membres, les régions et les universités. À court terme, il conviendrait de développer la base de données interinstitutionnelle IATE dans un sens plus conforme aux besoins des utilisateurs.

1.6 Développer les technologies de la langue

Les technologies de la langue répondent à des besoins à la fois personnels et professionnels. Certaines de ces technologies permettent de passer d'une langue à l'autre : traduction automatique, traduction assistée par ordinateur, traduction vocale, recherche d'informations interlingue... Conforter leur développement placerait les industries européennes du secteur en position forte sur la scène internationale.

La complexité de ces technologies, le nombre de langues à traiter nécessitent une bonne complémentarité dans la prise en charge de l'effort entre les industriels, l'Union européenne, les États membres et les collectivités locales. L'Union européenne pourrait concentrer son intervention sur l'évaluation des performances de ces technologies et la définition des standards d'échanges des données.

Une attention particulière pourrait être portée par l'Union européenne à la convergence des programmes de recherche, à l'identification des domaines d'application concernés et au déploiement des technologies résultant de ces recherches sur l'ensemble des langues de l'Union.

Le programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRDT) constituerait l'instrument adéquat pour une action coordonnée entre l'Union européenne et ses États membres.

Chaque État membre est sensible à la préservation de sa langue, au maintien de son influence, à son rôle dans l'exercice de la citoyenneté, à sa capacité à exprimer les réalités du monde contemporain. Le maintien d'un multilinguisme constitutif de l'identité européenne implique cependant d'organiser la diversité : aux côtés de l'apprentissage des langues, un effort collectif en faveur de la traduction peut y contribuer.

Des rencontres européennes de la traduction pourraient être organisées afin de favoriser une meilleure prise en compte commune de ces différentes problématiques.

2. Introduction par Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication

Bonjour et merci de nous avoir rejoints dans cette salle Molière, pour un atelier consacré au multilinguisme, à la traduction et à la circulation des œuvres en Europe. Ce thème correspond à l'un des trois thèmes retenus pour les États généraux du multilinguisme, qui se tiendront le 26 septembre prochain à la Sorbonne, les deux autres thèmes étant la création et l'innovation dans le domaine de l'enseignement des langues d'une part, le multilinguisme au service de la compétitivité des entreprises et de la cohésion sociale d'autre part.

Nous évoquons aujourd'hui le thème central et peut-être le plus neuf de ces États généraux. D'ordinaire, le multilinguisme fait essentiellement référence à l'apprentissage des langues, que l'Union européenne ne qualifie plus, du reste, d'étrangères. De grands progrès ont été accomplis depuis la déclaration de Barcelone, à travers laquelle les États proposent à leurs jeunes concitoyens l'apprentissage de deux langues dans les systèmes éducatifs. L'Union européenne s'efforce de dessiner les contours d'une politique européenne des langues, dont l'apprentissage des langues reste la pierre angulaire. Plusieurs initiatives ont été prises récemment pour promouvoir cet apprentissage en dehors même du système scolaire, tout au long de la vie, dans les différents champs de la vie sociale, et notamment dans le cadre de l'entreprise. Néanmoins, il est clair qu'une politique européenne de la langue fondée sur le multilinguisme ne saurait se contenter de favoriser l'apprentissage des langues étrangères, en raison de la possibilité pour l'individu de développer des compétences actives dans un très grand nombre de langues. Par conséquent, d'autres stratégies doivent être mises en œuvre pour organiser, maîtriser et préserver la diversité des langues en Europe, si l'on admet que celle-ci est constitutive d'une identité culturelle européenne.

Parmi tous les instruments de dialogue et d'échange dont l'Europe s'est dotée au fil des siècles, la traduction apparaît, entre autres, comme un outil fondamental permettant le passage d'une langue à l'autre tout en préservant la fonctionnalité de chacune des langues. Ce thème, qui sera au centre des États généraux à venir, sera sans doute porté politiquement à la fois par le commissaire européen, Monsieur Orban, qui présentera son plan d'action en faveur du multilinguisme, et par les autorités françaises, notamment la ministre de la Culture, Madame Albanel, qui, lors du conseil des ministres de la Culture des 20 et 21 novembre, fera une déclaration de la présidence française, au cours de laquelle ce thème sera mis en exergue. Il concerne en effet différents secteurs de la culture. De même qu'il faut se garder de réduire le multilinguisme à une politique d'apprentissage des langues étrangères, il faut veiller à ne pas limiter la traduction à la seule traduction des textes littéraires. Celle-ci concerne tous les secteurs de la vie sociale (communication internationale des entreprises et des administrations), et de la culture (circulation des œuvres audiovisuelles grâce au sous-titrage, du spectacle vivant grâce au surtitrage), mais aussi les métiers de la traduction, du transfert et du passage, sur lesquels nous essaierons de faire un point.

Nous avons aujourd'hui choisi de porter notre attention sur trois séries de thèmes : la circulation des œuvres, qui est sans doute le plus neuf, puis la traduction des textes, et enfin les métiers de la traduction et du livre.

Je vous remercie tous très chaleureusement d'être venus ici aujourd'hui. Je remercie également chacun des intervenants qui ont accepté de prendre la parole pour ouvrir le débat, ainsi que notre modérateur, Philippe Dessaint, qui a bien voulu mettre entre parenthèses ses obligations à TV5 monde pour nous rejoindre et organiser nos discussions.

3. La traduction des textes

3.1 Histoire critique de la traduction en Europe, du Moyen Âge à nos jours par Yves HERSANT, directeur d'études à l'EHESS

Le projet de travail dont je voudrais vous entretenir est complexe, mais son idée directrice est on ne peut plus simple. Il s'agit de prendre au sérieux, et non seulement comme une boutade, la formule d'Umberto Eco, selon laquelle « la langue de l'Europe est la traduction ». Prendre cette formule au sérieux permet d'ouvrir au moins deux voies de réflexion. La première, indispensable, consiste à étudier la situation contemporaine et à dresser un état des lieux. Mais la seconde est encore plus indispensable pour féconder la première. Il s'agit de considérer la traduction dans l'histoire longue de l'Europe, les deux étant absolument indissociables. Histoire longue ne signifie pas histoire érudite. Le projet ne vise pas à produire des textes qui dormiront dans la poussière des universités. Il se veut critique, autrement dit pas seulement linguistique. Si la traduction constitue un objet d'étude privilégié pour la linguistique, elle échappe aussi largement à cette seule discipline, compte tenu de son importance épistémologique, dont nous avons déjà souvent parlé ici.

Reconstituer une histoire longue impliquerait non pas de remonter aussi loin que saint Jérôme ou Catilien, mais peut-être de repartir du Moyen Âge, en insistant sur quelques périodes clés : la Renaissance d'abord, premier âge d'or de la traduction, époque à laquelle le mot même de traduction apparaît, grâce à Étienne Dolet ; le romantisme ensuite, qui pose des problèmes critiques particuliers et est à l'origine de nombreux malentendus, notamment l'idée selon laquelle la traduction et l'identité nationale vont de pair – virus dont nous ne sommes pas tout à fait guéris. Enfin, nous aboutirions à des considérations critiques et historiques sur la situation actuelle.

Trois volets me paraissent devoir être ouverts, pour chaque époque.

- La situation éditoriale et la pratique concrète de la traduction

Ce chapitre concerne les conditions de travail des traducteurs, d'un point de vue à la fois juridique, économique (rémunération du traducteur), statistique et linguistique. Il s'agirait également de s'intéresser aux réseaux de diffusion systématique (revues, collections) ainsi qu'aux vecteurs de la réception (critiques), et de mesurer le contraste de plus en plus net entre l'inflation d'ensemble des traductions et la baisse de la traduction scientifique au fur et à mesure de la diffusion de la langue anglaise. Ce premier volet impliquerait aussi une réflexion sur les péripéties historiques de la traduction et le lien existant entre traduction et événements politiques. Ainsi, comment expliquer la multiplication des traductions de Sophocle en Grèce à l'époque des colonels, ou encore la traduction des *Perses* d'Eschyle en France pendant la guerre d'Algérie ? Ces événements sont extrêmement intéressants, tant sur un plan politique qu'historique.

- L'étude, par chapitres spécifiques, des domaines propres à la traduction

Procéder par langues serait une erreur. Le recensement des traductions du portugais en suédois ou du polonais en espagnol aboutirait à une série de chiffres sans signification. Le propos doit être à mes yeux historique, mais théorique. Il doit donc procéder par domaine (traduction du théâtre, naissance des notions de classique étranger et de classique européen, traduction des sciences humaines, entrée en scène de nouveaux pays, comme l'Irlande ou le Brésil, traductions philosophiques, sans oublier les traductions non littéraires, importation des manuels scientifiques, littérature pour la jeunesse, traduction technique).

- L'établissement d'un bilan théorique, qui comprendrait plusieurs questions

Parmi ces questions figurerait celle de savoir si les théories de la traduction, qui ont considérablement évolué de Luther à nos jours, ont eu une influence sur les pratiques réelles des

traducteurs. Il serait intéressant de mettre en évidence la persistance des pratiques antérieures, malgré tout ce que d'éminents théoriciens de la traduction, tels que Benjamin ou Mounin, ont pu dire au XX^e siècle. Les éditeurs continuent de faire des coupures et des adaptations, et il serait intéressant d'étudier les traductions manquantes. Le non-traduit constitue un extraordinaire révélateur des positions idéologiques. Ainsi, pourquoi a-t-on mis si longtemps à traduire Hegel en français, contre quelques années seulement pour Kant ? Les manques actuels seraient, dans ce programme d'étude, le point d'aboutissement de cette recherche historiquement fondée, mais qui ne s'engluerait pas dans la pure et simple statistique.

Voilà, très schématiquement, un projet qui peut s'appuyer sur quelques initiatives repérées à la Commission européenne d'une part, et sur les projets déjà élaborés d'autre part, notamment en France par Jean-Yves Masson et Yves Chevrier.

Questions-débat

Ghislaine GLASSON DESCHAUMES, Revue Transeuropéenne – <http://transeuropeennes.gaya.fr>

– Je souhaiterais faire plusieurs remarques à partir de ce projet stimulant et fondamental pour repenser la traduction aujourd'hui en Europe. Tout d'abord, il faudrait insérer la question de la dyschronie dans les traductions, c'est-à-dire les moments où certains pays, notamment en ex-Europe de l'Est, ont interrompu un mouvement de traduction, surtout en sciences humaines, ou se sont concentrés sur certains pôles de traduction (études marxistes), si bien qu'à la chute du Mur de Berlin, un mouvement de traduction s'est opéré vers les textes les plus récents et la postmodernité sans être passé par la modernité. Nous sommes donc arrivés, sur la scène intellectuelle et dans le domaine des sciences humaines, à des tensions philosophiques et politiques liées au fait que des pans de traduction manquaient et qu'une partie des textes traduits a été analysée sans l'arrière-plan qui devait les porter. L'histoire de la division des deux Europe me semble un élément important à ce titre.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de développer un volet de relations avec les pays tiers, notamment les grands pôles russe et arabe, le pôle turc, voire persan, qui constituent des altérités importantes.

Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication

– Je voudrais souligner la portée historique et politique du propos qui nous a été présenté par Yves Hersant. Il nous montre que la traduction n'est pas seulement un mode d'accès aux œuvres, mais fait partie du projet européen dans son épaisseur historique (circulation d'une langue à l'autre des grands mythes européens), tout comme dans sa projection incessante vers l'avenir. Je crois que cette double postulation traverse toute l'histoire de la traduction et montre à quel point traduire, c'est être européen, et inversement, comme Yves Hersant l'a dit en citant Umberto Eco.

Marianne LEDERER, Centre de recherche en traductologie de l'université Paris-III

– L'exposé m'a paru très intéressant et sera certainement très utile dans la perspective des États généraux du multilinguisme. Je souhaiterais simplement attirer votre attention sur un ouvrage qui a été réédité en 2007, intitulé *Les traducteurs dans l'Histoire*, de Jean Delisle et Judith Woodsworth, qui ne se limite pas à l'Europe, puisqu'il touche également l'Asie, mais qui étudie et reprend un certain nombre de traducteurs sous différentes rubriques (« les traducteurs inventeurs de l'alphabet », « les traducteurs artisans de la littérature nationale », « les traducteurs sur la scène politique », etc.). Cela rejoint ce qui nous a été exposé.

3.2 Identification des textes à traduire

Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication

Barbara Cassin (professeur, directeur de recherche au CNRS), qui est retenue par un colloque, m'a demandé d'intervenir en son nom, ce que je fais d'autant plus volontiers que je partage ses convictions sur la démarche qui nous occupe et qui consiste à admettre que la diversité des langues est une chance, et non une malédiction ou une faiblesse. Mais pour ce faire, il faut nécessairement admettre que chacune de ces langues traduit à sa façon l'expérience humaine et contribue par conséquent à enrichir l'expérience de tous. Cet avantage compense largement l'inconvénient de ne pas toujours se comprendre et de se heurter à ce que l'on appelle communément la barrière de la langue. Autrement dit, il faut aussi admettre qu'une langue n'est pas seulement un outil de communication, mais qu'elle permet également de découper et d'appréhender le réel. Elle implique une vision du monde, ou, pourrait-on dire encore, promouvoir le multilinguisme suppose de promouvoir une pluralité de langues et de culture, car s'il s'agissait uniquement de communiquer, il serait plus simple et plus économique de promouvoir une langue commune à tous, une *lingua franca*. Mais les langues ne sont pas interchangeables et ne peuvent être substituées les unes aux autres. Chaque langue traduit son propre rapport au monde. Nous en faisons l'expérience chaque fois que nous essayons de traduire ; nous éprouvons l'opacité de la langue, le fait que les mots ne sont pas exactement transposables, et toute la difficulté de rendre certaines nuances. C'est pourquoi Barbara Cassin avait suggéré, lors d'une de nos réunions, d'introduire dès le secondaire une initiation à la traduction, qui lui paraissait toute aussi capitale que l'apprentissage des langues proprement dit.

Chacun connaît les travaux philosophiques de Barbara Cassin, et notamment son *Dictionnaire des intraduisibles*, dans lequel elle observe que le mot anglais *mind* ne fait pas tout à fait entendre la même chose que le mot *Geist* en allemand, ou *esprit* en français. Ces nuances ne valent pas uniquement pour le vocabulaire de la philosophie, mais également pour un certain nombre de notions qui peuvent paraître courantes et que seule la transposition de véritables systèmes de signification d'une langue vers une autre permet de rendre.

Or la traduction est trop souvent absente des programmes et des actions proposées par l'Union européenne. Je parle sous le contrôle de son représentant ici présent. Plus exactement, la Commission européenne n'a jusqu'ici abordé la question de la langue que sous l'angle de l'interprétation, et de la traduction pour ses besoins propres de fonctionnement. Elle y consacre la somme de 1,1 milliard d'euros, jugée excessive par beaucoup, mais finalement modique au regard des citoyens, puisque cela ne représente que 2,20 euros par Européen. Ce chiffre de 1,1 milliard d'euros annuel doit être mis en rapport avec la seule ligne consacrée à la traduction littéraire dans le programme Culture, qui s'élève à 1,4 million d'euros.

En dépit des efforts fournis pour favoriser l'apprentissage des langues, la Commission dépense plus pour ses besoins de traduction que pour permettre aux citoyens de se parler entre eux sans passer par l'intermédiaire de la Commission ou du Parlement.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'ensemble. Dans cette perspective, Barbara Cassin propose de créer un réseau de librairies européennes. Mais celui-ci n'a de sens que s'il ne se réduit pas à un dispositif de labellisation. Dans ce cas, des milliers de librairies présentant des fonds consistants d'œuvres traduites pourraient prétendre à un tel label. Il faudrait préciser les caractéristiques de ce fonds d'œuvres et mettre en place un dispositif similaire à Europa cinéma pour les salles d'art et d'essai (critères d'attribution d'aides spécifiques pour promouvoir des fonds d'œuvres traduites). Selon Barbara Cassin, ce réseau devrait être adossé à un observatoire européen de la traduction, qui, disposant d'un fonds de soutien à la circulation des

œuvres en Europe, aurait pour vocation de faire connaître, dans les pays partenaires, les dispositifs nationaux d'aide à la traduction existants, et d'effectuer une veille européenne pour combler les lacunes les plus criantes. Barbara Cassin parle à ce titre d'une « *bibliothèque des manques* ». Elle milite également pour promouvoir des standards de traduction, ainsi que pour favoriser les publications bilingues, surtout lorsqu'elles offrent la possibilité de comparer la langue maternelle et la langue étrangère. Ainsi les glossaires peuvent-ils favoriser les échanges interculturels et l'apprentissage des langues. Au cours de ses interventions à Bruxelles, Barbara Cassin avait proposé de lancer une série de bilingues fondamentaux (chartes, constitutions), qui seraient traduits dans toutes les langues européennes et constitueraient un corpus ouvert.

Jacques DEMORGON, philosophe et sociologue

J'ai beaucoup travaillé à l'université, ainsi qu'avec l'office franco-allemand pour la jeunesse. Je souhaitais simplement souligner une dimension dont je craignais qu'elle ne soit absente de nos débats, bien que chacun l'ait à l'esprit. Nous sommes presque tout le temps focalisés sur la traduction et le passage d'une langue à l'autre. Or nous ne parlons pas des intraduisibles que nous rencontrons lors de ce travail. Loin de correspondre à un moment de désespoir, ces intraduisibles sont l'occasion d'une reconceptualisation pour la pensée humaine. Cette dimension est fondamentale et ce n'est pas la machine automatique qui pourra effectuer ce travail à notre place. J'emprunterai un exemple au Dictionnaire de Barbara Cassin, qui a réalisé des articles sur « multiculturel » et « multiculturalisme ». En revanche, elle n'a pu consacrer d'articles à « transculturel » et « interculturel ». Lorsque l'on s'apercevra que certains pays utilisent davantage le terme d'interculturel ou de transculturel que multiculturel, le moment sera venu de s'interroger sur la signification respective de ces trois mots, et sur le fait qu'ils sont apportés par des langues et des cultures différentes.

Khalid CHOUKRI, directeur exécutif de l'Association européenne des ressources linguistiques

Je fais partie de ces technologistes qui contribuent à la fabrication de ces horribles machines à traduire. Vous avez cité tout à l'heure un chiffre pour la traduction, aussi bien européenne que d'œuvres littéraires. Je pense qu'il faut vraiment se garder de comparer ce genre de chiffres, et adopter une vision panoramique du monde, en allant constater outre Atlantique les fonds consacrés par les États-Unis au développement des technologies de la langue. Nous nous rendrions compte que ces budgets ne sont absolument pas du même ordre que les budgets européens. Quant aux standards de traduction, c'est peut-être un thème sur lequel les gens qui travaillent sur la traduction automatique et humaine pourraient coopérer, pour tenter de définir des métriques ou des étalons communs.

Dominique DOLMIEU, Maison d'Europe et d'Orient à Paris

La Maison d'Europe et d'Orient est un centre culturel pluridisciplinaire sur l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. Je suis davantage un entrepreneur qu'un théoricien universitaire, scientifique ou politique. J'ai essayé de répondre aux questions que posait la DGLFLF dans les documents qui nous ont été envoyés, d'une part les questions d'apprentissage, et d'autre part celles de politique culturelle.

Avant de parler de multilinguisme, peut-être faudrait-il parler de linguisme au niveau de l'apprentissage. L'enseignement des langues anciennes dans les collèges et les lycées se borne à un enseignement assez académique du latin, parfois du grec. Ne pourrions-nous imaginer un enseignement qui réunisse ces langues anciennes et comprenne une initiation à la linguistique, pour que les élèves aient les bases des modalités de passage d'une langue à l'autre ? Pourquoi le choix des langues vivantes étrangères proposées aux élèves est-il si réduit (espagnol, allemand), et pourquoi le chinois, le russe, le néerlandais, voire des langues plus rares (turc, swahili), sont-ils si

peu enseignés ?

Je me suis intéressé à quelques initiatives locales. Ainsi, Nantes est jumelée avec la ville de Bellisi en Géorgie. Mais j'ai constaté, en contactant ce matin le rectorat, qu'il n'existait pas de cours de géorgien à Nantes. De même, le romani (langue parlée par la minorité la plus importante en Europe) n'a pas de représentation gouvernementale et institutionnelle pour le défendre. L'INALCO compte quant à lui nombre de gens passionnants et passionnés, mais son administration mériterait d'être dynamisée. Enfin, si chacun peut penser rentrer dans les objectifs qui sont défendus, quels sont les moyens qui seront concrètement donnés pour cela ?

Bruno PONTCHARRA, université Paris-VII, UFR des études anglophones

J'enseigne notamment dans le cadre du master professionnel de traduction littéraire et j'ai un séminaire où je m'intéresse plus particulièrement à la traduction des sciences humaines. Je souhaiterais revenir sur un point soulevé par Barbara Cassin, à savoir la valorisation, au cours du cursus universitaire, des traductions d'œuvres importantes réalisées par les doctorants. Il est vrai que ce n'est absolument pas pris en compte et que l'institutionnalisation de ces traductions dans le parcours universitaire européen serait bienvenue.

Par ailleurs, je souhaitais revenir sur les synergies que l'on pourrait établir, au niveau des universités européennes, entre chercheurs en sciences humaines et traducteurs, pour identifier les textes à traduire importants et mettre en place des programmes spécifiques.

Enfin, je crois que la distinction entre traduction littéraire, traduction des sciences humaines et traduction scientifique ou technique, n'est pas si évidente qu'on le pense. Le fait d'écrire en anglais des articles scientifiques pose problème. À l'université du reste, les articles sont publiés dans des revues anglophones. Dès lors que l'on demande aux universitaires d'écrire dans une langue autre que la leur afin que leurs articles soient valorisés, les demandes peuvent apparaître contradictoires.

3.3 Traduire l'Europe

Michel ALESSIO, chef de mission DGLFLF

En 1992, à l'occasion du Salon du Livre, la directrice du Livre et de la Lecture de l'époque, Evelyne Pisier, avait organisé des rencontres européennes de la traduction, sous le titre « Traduire l'Europe ». Ces rencontres, qui réunissaient des éditeurs, des traducteurs, des professionnels du livre, ou encore des universitaires, visaient à réfléchir au rôle des traducteurs et de la traduction dans la construction européenne et la constitution même de l'entité Europe.

La manifestation a donné lieu à des actes et à un livre, intitulé également *Traduire l'Europe*. Il contenait une étude du bureau d'information et de prévision économique, qui présentait un tableau de la traduction littéraire et des sciences humaines en Europe sur des données datant de 1991, en mettant en avant le triple enjeu culturel, économique et social de la traduction.

Économiquement, pour un éditeur, la traduction représente avant tout un livre plus cher qu'un ouvrage non traduit, si bien que les éditeurs ne s'engagent dans une traduction qu'avec prudence, et que nulle part en Europe à cette époque, le chiffre d'affaires de la traduction ne dépassait 1 % du chiffre d'affaires global du secteur de l'édition. Cela étant, l'importance de la traduction ne se mesure pas seulement en termes de chiffre d'affaires, mais aussi en fonction de la proportion des œuvres traduites dans la production éditoriale d'un pays. Or près de la moitié des traductions éditées dans le monde le sont en Europe. La proportion moyenne des traductions dans la production globale est de 15 %, et en France, 18 % des livres publiés sont des traductions.

L'étude mettait également en évidence les notions d'intraduction et d'extraduction, de même que la part de la production nationale dans la production globale. Par rapport au cinéma ou à la musique par exemple, la part de la production nationale dans l'édition à l'époque était assez importante. 80 % des meilleures ventes de livres en 1991 étaient d'expression originale française, contre 36 %

pour le cinéma, et 38 % pour la musique. En Grande-Bretagne en revanche, sur 300 livres de poche parus ces années-là, seuls deux n'étaient pas de langue anglaise. La Grande-Bretagne vit une espèce d'autarcie littéraire du point de vue de la traduction, tandis qu'en Italie et en Espagne, plus de la moitié des livres publiés sont des traductions. Parmi les 70 livres les plus vendus figuraient 31 livres étrangers.

Une carte illustrant les flux de traduction en Europe est distribuée.

Pour un éditeur, une traduction ne peut être envisagée et rentable que si le tirage est supérieur à 4 000 exemplaires. Or les tirages moyens dépassent rarement ce chiffre en sciences humaines et en littérature classique. Dans ce contexte, les aides des pouvoirs publics à la traduction sont déterminantes.

La situation par pays présentée dans l'étude était assez contrastée et permettait de distinguer trois types de marché en Europe :

- la Grande-Bretagne, qui connaît une certaine autarcie (3,3 % des livres publiés sont des traductions) ;
- des pays comme la France ou l'Allemagne, qui sont des pays médians, où un livre sur cinq est une traduction ;
- l'Italie et l'Espagne, qui sont plus ouverts à l'offre éditoriale des autres pays.

Certains pays sont un peu à part. En Suède, 60 % de la production éditoriale est constituée de traductions.

En Europe, les flux de traduction s'effectuent le plus souvent à sens unique, du Nord vers le Sud, de la France vers l'Italie et l'Espagne, mais aussi de la Grande-Bretagne vers les autres pays. En France, on traduit d'abord de l'anglais puis de l'allemand. La Grande-Bretagne est le seul pays où le français est en première place. Dans les autres pays, l'anglais est la première langue traduite, le français venant en seconde position. Les aides publiques s'adaptent à cette situation. Les pays qui considèrent leur langue comme ayant une vocation internationale (France) privilégient l'extraduction. Pour 7 millions de francs que le CNL consacrait à l'époque à l'intraduction, il en consacrait 10 à l'extraduction.

L'étude montrait également une certaine inégalité devant la traduction selon les disciplines. En France et en Allemagne, 35 % des traductions relèvent de la littérature générale. L'étude proposait aussi une liste des auteurs francophones les plus traduits dans le monde (Jules Verne, Simenon, Balzac, Dumas..., Gérard de Villiers étant le seul auteur vivant de cette liste et figurant en 25^e position). Par ailleurs, la part de la traduction des livres de jeunesse dans la production éditoriale était partout considérable (30 % en Allemagne, 50 % en Espagne, 25 % en France).

Au terme de cette étude, nous nous demandions si à l'avenir nous nous orientons vers une augmentation de la part des traductions dans la production éditoriale. Je pense qu'à la vue des ouvrages proposés par les relais de gare, nous pouvons effectivement parler d'une diffusion accrue des œuvres étrangères (best-sellers américains). Néanmoins, les tirages moyens ont tendance à baisser. Enfin, l'amélioration de la connaissance de l'anglais n'est pas sans conséquence, surtout dans le secteur des sciences humaines et sociales.

Philippe DESSAINT, modérateur (France)

Merci de vous être prêté à cet exercice de synthèse de haute voltige.

Questions-débat

Bruno PONTCHARRA, université Paris-VII, UFR des études anglophones

– J'enseigne notamment dans le cadre du master professionnel de traduction littéraire et j'ai un

séminaire où je m'intéresse plus particulièrement à la traduction des sciences humaines. Je souhaiterais revenir sur un point soulevé par Barbara Cassin, à savoir la valorisation, au cours du cursus universitaire, des traductions d'œuvres importantes réalisées par les doctorants. Il est vrai que ce n'est absolument pas pris en compte et que l'institutionnalisation de ces traductions dans le parcours universitaire européen serait bienvenue.

Par ailleurs, je souhaitais revenir sur les synergies que l'on pourrait établir, au niveau des universités européennes, entre chercheurs en sciences humaines et traducteurs, pour identifier les textes à traduire importants et mettre en place des programmes spécifiques.

Enfin, je crois que la distinction entre traduction littéraire, traduction des sciences humaines et traduction scientifique ou technique, n'est pas si évidente qu'on le pense. Le fait d'écrire en anglais des articles scientifiques pose problème. À l'université du reste, les articles sont publiés dans des revues anglophones. Dès lors que l'on demande aux universitaires d'écrire dans une langue autre que la leur afin que leurs articles soient valorisés, les demandes peuvent apparaître contradictoires.

Promotion des auteurs contemporains

Paul de SINETY, directeur du Département des publications et de l'écrit, CulturesFrance

– À partir du point d'observation privilégié de CulturesFrance, qui est l'opérateur délégué du ministère des Affaires étrangères et européennes, ainsi que du ministère de la Culture et de la Communication, notamment pour promouvoir le livre et l'écrit, je rappelle qu'un certain nombre d'outils et de programmes ont déjà été mis en place pour faciliter la traduction des œuvres des auteurs de langue française contemporaine.

Ainsi, le programme des plans d'aide à la publication, mis en place dans chaque service culturel au sein de l'Union européenne, a permis de traduire 15 000 titres français depuis plus de vingt ans, dont presque la moitié par des éditeurs européens.

Par ailleurs, CulturesFrance a fondé une collection bilingue français-anglais, *Penser l'Europe*, qui fait appel à une trentaine de chercheurs et d'intellectuels européens de haut niveau, autour de diverses questions culturelles ou politiques liées à la construction européenne.

La revue *Vient de paraître* propose en français et en anglais, près de trois fois par an, près de 400 notices par numéro sur l'actualité du livre français, couvrant les principaux secteurs éditoriaux (fiction, non-fiction, bande dessinée...). Faut-il rappeler que les décideurs européens des principales maisons d'édition aujourd'hui, dans leur grande majorité, ne sont pas francophones, et que les rapports de lecture sont généralement rédigés en anglais ?

Enfin, la toute nouvelle revue *Fiction France* présente, en français et traduits en anglais, de larges extraits d'auteurs contemporains de fictions françaises. La revue est disponible dans sa version papier, mais aussi sur internet. Henri Bauchau, Boualem Sansal, Pierre Guyotat, et tant d'autres, ont bénéficié, depuis un an, de cette valorisation, notamment lors des grands rendez-vous internationaux du livre européen à Francfort et à Londres. Ces choix sont effectués sur proposition des éditeurs français et de leurs responsables des droits étrangers, et retenus ensuite par les bureaux du livre du ministère des Affaires étrangères de New York et de Londres.

Les limites de ces aides pourraient s'arrêter là par rapport aux questions qui sont soulevées cet après-midi autour du multilinguisme et de l'indispensable diversité des langues au sein de l'Union européenne. En effet, tous ces soutiens, essentiels, s'inscrivent dans un rapport généralement bilatéral, de la France vers la langue vernaculaire de tel ou tel pays, de la langue française vers la langue anglaise pour les revues que j'ai citées, pour accompagner le livre francophone auprès des professionnels du livre, principalement anglo-saxons. La question est donc la suivante : qu'en est-il d'un véritable outil commun qui ferait circuler d'une langue à l'autre les œuvres au sein de l'Union européenne ? Il s'agit d'un enjeu culturel et politique fort pour l'avenir de l'Europe.

Nous pouvons ouvrir quelques pistes.

Dans le domaine de la fiction, au-delà d'une simple logique de marché, nous pourrions fédérer les initiatives prises par les différents opérateurs culturels au niveau européen (le Cervantès, le Goethe Institut), qui publient des catalogues semblables à *Fiction France*. Pourquoi ne pas promouvoir ces auteurs de fiction contemporaine sur un portail européen, sachant que la lettre électronique ou internet ne sont pas la panacée d'une meilleure information. Je vous conseille de vous rendre sur le site de la *New York Review of Books*, pour consulter l'article de Robert Darnton, qui dirige actuellement la chaire du livre à Princeton, et qui émet de grandes réserves sur l'avenir du numérique.

Je rappellerai par ailleurs, pour le domaine de la non-fiction, une initiative assez intéressante, au sujet de laquelle je me suis entretenu avec Olivier Mongin. Vous connaissez sans doute le portail Eurosinn, qui rassemble une trentaine de revues européennes. Ce lieu fédérateur fonctionne avec deux ou trois langues de communication (allemand, français, anglais), et sert à faire connaître les textes des revues. À partir du moment où se manifeste ensuite l'intérêt de l'un des pays de l'Union européenne, une traduction est proposée dans la langue nationale. En quelque sorte, les Slovènes n'ont pas de raison de renoncer à publier des revues en langue slovène, mais encore faut-il qu'ils se connectent à un réseau de circulation d'idées international. Il conviendrait ainsi de penser un mouvement en deux temps : la traduction d'une langue nationale vers une langue de communication, puis à nouveau la traduction de celle-ci vers une langue nationale (du néerlandais vers l'allemand, puis de l'allemand vers le grec par exemple). Un tel système permettrait d'être à l'écoute des demandes locales et des utilisateurs.

La formation des traducteurs est une autre question qui se pose dans le domaine des sciences humaines et sociales. Outre le problème générationnel que nous rencontrons, notamment en Europe centrale, dans le domaine de la fiction comme de la non-fiction, du renouvellement des traducteurs, un problème plus technique se pose pour les sciences humaines et sociales, à savoir que la circulation d'une langue à une autre est de moins en moins évidente du fait de la technicité croissante requise pour aborder les œuvres. Les aides à la traduction existent, et il n'est pas encore trop complexe d'obtenir une bourse, mais la qualité du travail fourni est parfois loin d'être à la hauteur. Il conviendrait peut-être de mettre en place des ateliers de formation plus spécialisés dans ces domaines.

Je terminerai par cette citation de Ricœur, qui me tient beaucoup à cœur : « *Traduire, c'est pratiquer l'hospitalité langagière* ».

3.4 Propositions des éditeurs européens en faveur de programmes de soutien européens au livre

Alain GRUND, Syndicat national des éditeurs/Fédération européenne des éditeurs/Bureau international du livre français

Je souhaiterais rendre hommage aux interventions précédentes, et notamment aux représentants de la SFT. Je conseille vivement, y compris aux professionnels dont je fais partie, la lecture de la brochure qui nous a été remise et qui résume parfaitement tous les problèmes que l'on peut rencontrer au cours de la traduction.

Je voudrais également remercier Monsieur Alessio, qui a présenté de façon très claire l'état de notre profession face aux problèmes de la traduction en Europe.

Je rappellerai quelques faits fondamentaux.

L'édition de livres est la première industrie culturelle d'Europe, représentant un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros en 2004, l'industrie du cinéma n'en représentant que la moitié. Nous ne pouvons pas nous passer de traductions. La force de l'Europe réside dans sa diversité linguistique. Or sans passeurs pour transmettre la civilisation d'un pays à l'autre, nous ne pouvons rien faire. Les Européens ne connaîtraient pas les cultures des autres pays si les livres qu'ils représentent n'avaient

pas été préalablement traduits. Cela va même plus loin. Nous avons de plus en plus d'exemples d'idées d'éditions qui ont été importées par un traducteur, qui a connu le texte dans sa langue d'origine, l'a apprécié puis transmis. Un traducteur n'est pas seulement un bon traducteur, mais peut aussi être un excellent agent littéraire.

Simultanément, publier un livre traduit comporte un risque financier quasiment double, puisque l'on doit rémunérer l'auteur et le traducteur.

À cet enjeu peuvent donc correspondre des demandes particulières, car tout en étant l'industrie la plus importante d'Europe, l'édition est aussi la moins subventionnée, en tout cas au niveau des institutions européennes. Le programme Culture permet actuellement le financement de traductions d'œuvres de fictions, à travers une enveloppe de 10,2 millions d'euros pour 2007-2013, soit 1,7 million d'euros par an. En comparaison, le programme Médias pour le seul secteur du cinéma et de l'audiovisuel pèse 755 millions d'euros pour la même période. Nous saluons avec beaucoup d'intérêt la nomination de Monsieur Orban et nous attendons qu'un effort soit fait dans quatre directions.

- **Accroître** de manière conséquente le montant des aides à la traduction des œuvres écrites

Vu le risque financier que prend ainsi l'éditeur y compris pour une traduction en anglais, les programmes existants devraient être complétés par des mesures portant sur des **montants financiers substantiels**, couvrant les **œuvres non littéraires** (qui représentent plus de la moitié du marché) et les **langues non européennes**.

- **Encourager et faciliter** la formation linguistique des éditeurs eux-mêmes

Tant sur le plan de la formation initiale que permanente, nous devons nous ouvrir aux cultures étrangères. Nous le faisons déjà, mais la connaissance des langues devrait être davantage favorisée au sein de notre profession.

- **Aider** à la création de réseaux de traducteurs pour favoriser la formation.

Qui mieux qu'un traducteur peut en former un autre ? La pratique de ce métier, qui n'est pas un métier comme les autres, est essentielle.

- **Favoriser** les cessions de droits

Le fait que l'éditeur prend un risque financier traduit ce besoin, notamment dans les pays de langue minoritaire, du fait du montant des tirages. Cette aide est essentielle si l'on veut échapper à la prééminence de l'anglais dans les domaines spécialisés (sciences humaines et sociales).

Du reste, ces différents aspects pourraient être intégrés dans un véritable programme communautaire de la traduction, qui constituerait une sorte d'Erasmus pour la circulation des idées. Un tel programme se justifierait d'autant plus que les actions menées par les éditeurs s'inséreraient ainsi dans un cadre de même démarche d'éducation, de promotion culturelle et d'expansion commerciale que celle des États. Nous sommes là aussi en harmonie avec une politique générale.

Pour terminer, je souhaiterais parler d'éditions bilingues. Elles constituent, de la même manière que le surtitrage, un moyen indolore d'apprendre, au-delà d'une langue, la civilisation d'un pays. Ceux qui ne comprennent pas l'allemand auront intérêt à lire en édition bilingue la traduction de Gérard de Nerval du *Faust* de Goethe.

4. La circulation des œuvres

4.1 Le spectacle vivant

Catherine FAGART, directrice adjointe, DMDTS, ministère de la Culture et de la Communication

Merci. Mon intervention se justifie par la réflexion que nous développons, parallèlement aux États généraux du multilinguisme, sur les obstacles à la circulation des œuvres du spectacle vivant, qui fera également l'objet d'un colloque dans le cadre de la présidence française. Il est énormément question de la mobilité des artistes au niveau européen, mais l'on n'aborde pas le sujet à travers la

circulation des œuvres proprement dite. Or celle-ci constitue un enjeu fondamental pour la diversité de la création artistique, grâce aux échanges qu'elle permet, comme pour l'émergence d'une identité européenne partageant la connaissance commune d'œuvres culturelles.

Au-delà des différentes contraintes fiscales et sociales de droit d'auteur, qui touche l'artiste dans sa personne, mais qui est un problème pris en compte dans d'autres instances, ce mouvement des œuvres rencontre d'autres obstacles, à savoir celui de la langue. Certes, les productions chorégraphiques et musicales sont aisément compréhensibles par tous les publics des pays européens et hors Europe, ne rencontrant pas la difficulté de la barrière linguistique. Concernant en revanche la diffusion des œuvres dramatiques et lyriques, le surtitrage apparaît désormais comme un outil indispensable, attendu par le public. La question de la mobilité des œuvres et celle du multilinguisme sont donc étroitement liées.

Le surtitrage est d'abord apparu dans les spectacles lyriques. Il n'y a pas si longtemps encore, les grandes comme les petites maisons d'opéra traduisaient en langue nationale les opéras pour leur public. Depuis peu, les surtitrages sont apparus et se sont progressivement généralisés. S'agissant cependant des œuvres dramatiques étrangères, le surtitrage est une pratique beaucoup plus récente, qui date d'une dizaine d'années et ne cesse de se développer. En dépit des obstacles rencontrés, il est devenu un élément essentiel de vente de spectacles en tournée à l'étranger.

Deux points me paraissent importants dans cette démarche de surtitrage.

D'une part, celle-ci recouvre un enjeu linguistique. Le surtitrage pose le problème de la traduction, mais en des termes nouveaux, car cette traduction n'est jamais complète. Elle doit se transformer en une adaptation plus concise et abrégée du texte. Elle consiste en une aide à la compréhension du texte. Il ne s'agit surtout pas de traduire la totalité du contenu, mais de trouver des équivalences plus synthétiques, afin de toucher le public étranger au même titre que le public du pays d'origine. L'adaptateur doit donc connaître l'univers linguistique et culturel du spectateur étranger, mais également restituer le message et le rythme du spectacle, pour les faire passer dans les surtitres. Seul 60 à 70 % du texte est repris dans les surtitres.

D'autre part, le surtitrage comporte un enjeu artistique, qui est lié à l'enjeu linguistique. Le spectateur est sollicité par un mécanisme de communication multiple. Il doit en même temps lire les surtitres, regarder et écouter ce qui se passe sur le plateau. Il faut donc tout l'art de l'adaptateur, mais aussi d'un travail conjoint entre l'adaptateur et le metteur en scène, pour obtenir des spectacles où le public se sent totalement concerné. À titre d'exemple, je citerai *Angels in America*, une pièce américaine traduite en polonais par Christophe Barikovsky, qui bénéficie d'un surtitre en français. C'est dire le mixage de langues qui apparaît à travers cette pratique.

Le surtitrage constitue donc un échange extraordinaire, offrant la confrontation de deux univers culturels différents, qui permet de mettre en évidence l'universalité de l'œuvre tout en faisant entendre une musique de la langue différente, ainsi que le talent spécifique de chaque metteur en scène.

En France, nous avons la chance de compter un certain nombre de théâtres et de festivals, qui n'hésitent plus à programmer des œuvres en langue originale ou étrangère, grâce à l'emploi du surtitrage. J'ai pu constater que le logiciel d'une société de location d'appareils de surtitrage avait servi dans la moitié des centres dramatiques nationaux et 40 % des scènes nationales. Autrement dit, il est possible d'accueillir des spectacles en langues étrangères sur la majeure partie du territoire français. Je tenais à citer par ailleurs deux institutions, l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et CulturesFrance, qui contribuent à ce surtitrage, l'un pour les tournées en France de spectacles étrangers, l'autre pour les tournées à l'étranger de spectacles français.

Notre objectif, à travers les États généraux du multilinguisme comme à travers notre colloque sur la circulation des œuvres du spectacle vivant, est de susciter une prise de conscience de l'importance du surtitrage dans tous les théâtres d'Europe, comme enjeu d'une culture partagée, mais faisant la place aux langues étrangères, en particulier les langues minoritaires.

Cet enjeu est palpable dans plusieurs pays européens, qui en ont bien pris conscience (Angleterre, Allemagne, Espagne). Néanmoins, cela demeure insuffisant, et comme l'a souligné le colloque « Version originale », organisé en septembre dernier, certains pays, situés plutôt en Europe centrale

et de l'Est, utilisent des casques de traduction simultanée pendant le spectacle. Outre que cela est très complexe (un comédien pour tous les rôles masculins, et une comédienne pour tous les rôles féminins), cela rend l'écoute de l'œuvre très inconfortable et insatisfaisante. Il ne s'agit pas de critiquer cette pratique, qui peut avoir sa logique à court terme, mais tel n'est pas notre angle d'approche.

Il ne faut pas oublier de préciser que le surtitrage coûte cher. Ainsi, deux spectacles de la Comédie française tournés dans dix pays européens (*Les Précieuses ridicules*, et *La Festa* de Spiro Scimone) représentent environ 70 000 euros pour 20 dates. Ce coût doit être pris en compte dans la circulation des œuvres dramatiques.

À ce stade, plusieurs actions pourraient être retenues et encouragées pour favoriser le développement du surtitrage :

- **Une formation européenne de traducteurs adaptateurs**, ou du moins, une mise en réseau des formations existantes.

En France, il existe un master professionnel dédié aux métiers de la traduction (spécialité technique multimédia et arts de la scène), délivré à la fois par l'université de Toulouse et par celle de Gênes.

- **Le développement de dispositifs de soutien financier** favorisant l'extension des surtitrages, en particulier auprès des pays européens ayant récemment intégré l'Union européenne.

Ils permettraient de corriger les fortes asymétries qui existent entre l'Ouest de l'Europe, plutôt en avance sur ce sujet, et l'Est. Des investissements pourraient être également faits dans l'équipement technique, qui peut être de plus en plus sophistiqué, de même que les adaptateurs pourraient bénéficier d'aides au déplacement.

- **La mutualisation du temps de travail des adaptations** d'un même spectacle pour différentes tournées.

Une fois que le repérage des éléments de surtitrage est fait par rapport au déroulement du spectacle, il serait plus facile de le traduire dans d'autres langues.

Voilà les quelques pistes de travail qui nous semblent intéressantes et dont nous nous ferons également l'écho dans le cadre du colloque sur les œuvres du spectacle vivant.

Daniel LOAYZA, conseiller littéraire Théâtre de l'Odéon

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je voudrais plutôt vous entretenir de la pratique. Je travaille au Théâtre de l'Odéon depuis une quinzaine d'années, et je dirais que le surtitrage est désormais considéré comme un droit acquis par les spectateurs. Il constitue un besoin vital pour le théâtre vivant en France, à commencer par le Théâtre de l'Europe. Nous n'avons plus le monopole de l'accueil des spectacles en langues étrangères, mais le public ne nous pardonnerait plus de ne pas surtitrer certains spectacles, alors même que le surtitrage, pour des raisons artistiques, n'est pas toujours la meilleure des solutions. Il y a quinze ans encore, certains artistes refusaient tout surtitrage de leurs œuvres pour ces mêmes raisons artistiques. Aujourd'hui, je doute que cette position soit encore comprise par l'ensemble du public, réclamant de plus en plus des surtitrages et se montrant de plus en plus exigeant.

Le surtitrage est une régie très particulière. Quand quelque chose ne fonctionne pas, ce dysfonctionnement apparaît immédiatement et suscite immédiatement des réactions du public, alors même que cette régie est perçue comme beaucoup plus « transparente » qu'une régie à effet (lumière, son). Le surtitrage est une régie, qui, aux yeux du public, vise avant tout à permettre un accès faussement transparent à un spectacle. Le surtitrage idéal serait donc invisible. Cette exigence du public induit naturellement d'énormes difficultés de travail. Ainsi, une traduction trop littérale ou trop abondante nuit à la perception du spectacle. La première règle du surtitreur est donc de condenser et simplifier le texte. Généralement, une traduction est plus longue que le texte. Le surtitrage est l'un de ces cas d'école où le traducteur doit travailler précisément contre cette tendance. Inversement, une traduction trop elliptique frustre souvent le spectateur, qui a le sentiment d'être privé d'une dimension essentielle du spectacle. Quelle que soit la solution que nous

retenons à l'Odéon, nous devons faire face aux mécontentements de l'un ou l'autre camp. À titre complémentaire, je rappelle que nous utilisons deux techniques différentes de surtitrage, l'une à base de vidéoprojecteurs, et l'autre à base de bandeaux lumineux. Elles répondent à des besoins et des usages différents, mais sont toutes deux extrêmement coûteuses, chacune étant associée à une offre logicielle distincte et à un ordinateur dédié au système. Nous avons choisi, à l'Odéon, de travailler par location, ce qui induit mécaniquement une hausse des coûts de production. Je n'insisterai pas davantage sur les difficultés que pose le recrutement des surtitreurs. Un bon surtitreur doit présenter des qualités linguistiques, artistiques (le surtitreur doit être associé très en amont au montage d'un spectacle et doit avoir pu « caler » le surtitrage lors des répétitions pour qu'il devienne un élément rythmique réel), et informatiques (il doit être capable de corriger en direct les problèmes qui surviennent fréquemment, et de rattraper les situations en cas de « dérapage »). La question est donc celle des formations des adaptateurs. Nous n'avons pas de solution à apporter à l'Odéon. Nous rêverions cependant d'une consolidation des équipements lourds, y compris dans les théâtres nationaux, ainsi que de la constitution de petits comités de « mercenaires » ou de « flibustiers » du surtitrage, qui seraient en mesure, de manière très réactive, d'intervenir spectacle par spectacle, et d'accéder à toutes sortes de demandes. CulturesFrance avait travaillé en ce sens avec une équipe, en déléguant une sorte d'offre globale de surtitrage. Les flibustiers en question amenaient à la fois le matériel, le texte du surtitrage, et la personne disposée à travailler en amont pour la mise au point du calage rythmique. Quant à la formation, je suppose qu'elle existe. C'est en tout cas ce que nous appelons de nos vœux à l'Odéon. Il serait formidable qu'un stage concret de surtitrage sur une production donnée puisse être reconnu dans un cadre technique ou universitaire comme crédit d'étude.

Serge GAYMARD, directeur du Grand Théâtre de Reims

Le Grand Théâtre de Reims a la particularité de ne pas être un théâtre, mais un opéra. C'est un théâtre lyrique. Le lyrique se promène partout dans le monde avec des surtitrages. Il n'en a pas toujours été ainsi. Madame Fagart avait souligné qu'il y a quelques années, le lyrique était traduit et chanté dans la langue du pays dans lequel le spectacle était donné. On entendait *Les Noces de Figaro*, et non *Le nozze di Figaro*. Puis je me souviens d'un colloque, à la fin des années 1990, où le directeur d'un grand théâtre parisien expliquait que pour ménager ses spectateurs, à la fois ceux qui aimaient la musique, et ceux qui voulaient comprendre le texte, il organisait une représentation sur deux en français d'un opéra italien.

Les barrières au surtitrage ont été des barrières artistiques et esthétiques, les metteurs en scène craignant que l'action du spectateur ne se disperse entre les surtitrages et la scène. Les directeurs de théâtre pensaient en outre que le fait de présenter des spectacles en langue étrangère ferait fuir le public. Dans le lyrique, présenter des spectacles en langue étrangère n'a pas grande signification, car en dehors de *Pelléas* et de quelques œuvres du même genre, on ne comprend pas souvent tout ce qui est chanté, notamment dans les tessitures aiguës ou graves. Par ailleurs, les barrières étaient musicales. Dès lors qu'un compositeur compose à partir des phonèmes d'une langue, en fonction des accentuations de cette langue, une traduction a tendance à sonner faux.

Par conséquent, l'argument musical et une recherche d'authenticité ont progressivement prévalu, et les représentations ont été données en langue originale surtitrée. Loin de fuir, le public a alors été plus nombreux. Certains spectateurs même, au sortir d'un spectacle en français, demandent pourquoi il n'y a pas de surtitrage. À l'Opéra de Paris, le surtitrage est systématique, même pour *Carmen* et pour *Pelléas*. L'on peut du reste imaginer, à l'inverse, ce que peuvent donner *Carmen* ou *Pelléas* en italien ou en espagnol.

Néanmoins, la compatibilité des logiciels pose problème. Chaque système de surtitrage a un logiciel qui lui est propre et qui lui permet de rentrer dans la machine les informations, c'est-à-dire les traductions tapées. Ces logiciels ne sont pas compatibles entre eux, si bien qu'un texte traduit à Rouen doit parfois être retapé complètement pour pouvoir entrer dans l'ordinateur à Reims. Il y a

peut-être là une norme européenne à définir.

Philippe BACHMAN, directeur de la Comète

La Comète est une scène nationale basée à Châlons-en-Champagne. Je ferai deux remarques par rapport aux propos précédents. D'une part, l'Opéra de Paris présente la particularité qu'une bonne proportion du public n'est pas français, ce qui rend les choses plus faciles. D'autre part, au XIX^e siècle, on allait voir *Fidélío*, non pas de Ludwig van Beethoven, mais de Louis de Beethoven. Absolument tout était dans la langue vernaculaire.

Je souhaiterais par ailleurs apporter quelques commentaires par rapport au spectacle vivant sur une scène nationale dans une ville de moyenne importance telle que Châlons. Tout d'abord, dans des villes moyennes, l'image et la perception a priori de la traduction peuvent être rapprochées de la perception qu'ont les gens de la version originale par rapport à la version française au cinéma VO/VF. Cet a priori est négatif, même si les personnes y sont ensuite plus favorables au fil de la pratique. Il est important de faire un travail de communication spécifique sur ce point en direction des publics.

Par ailleurs, la réalité est de plus en plus complexe. Le texte est de plus en plus présent dans les spectacles de danse. La dimension *stricto sensu* du théâtre et du répertoire est largement dépassée, et les langues sont de plus en plus diverses. Certains spectacles intègrent même plusieurs langues. Il faut donc faire appel à plusieurs traducteurs en même temps. Simultanément, l'on assiste à une simplification, du fait de l'utilisation croissante d'internet par les spectateurs, et de leur habitude de jongler entre des repères linguistiques variables.

Il me semble que les choses sont plus simples quand la problématique du surtitrage est abordée en amont du spectacle par les compagnies. Cela constitue un enjeu fondamental de la diffusion internationale de spectacles de langue française et de compagnies françaises. Certaines compagnies intègrent cela de manière globale, ce qui a également des conséquences sur le plan économique. Je voudrais terminer en citant l'exemple de la compagnie Ex Machina de Robert Lepage. Ce dernier ne souhaite pas que du matériel de surtitrage soit présent dans les théâtres où il se diffuse, mais il se déplace avec tout le matériel nécessaire. Ces compagnies considèrent d'emblée qu'elles peuvent s'adresser à des spectateurs de tous pays possibles, dans des structures de tous types et de toutes tailles. Elles viennent donc avec tout le matériel nécessaire, ce qui est paradoxalement moins coûteux. Le fait de l'intégrer suffisamment en amont permet de le rentabiliser et n'induit pas de surcoût pour la structure qui accueille. Cela me paraît constituer une piste de réflexion fondamentale. Ces compagnies ont conçu l'ensemble de leur fonctionnement en partant du principe que leurs spectacles allaient s'adresser à l'ensemble de la planète. Le prochain spectacle de la compagnie Ex Machina s'appuie sur cette même logique. Portant sur la voix parlée, la langue, le mot et la traduction, il est lui-même en plusieurs langues différentes et le jeu scénographique joue sur la présence de surtitrages dans le spectacle à différents endroits. Le surtitrage pose des questions techniques fondamentales à cet égard.

Marie-Agnès SEVESTRE, Festival des Francophonies en Limousin

Je me réjouis de l'intervention de Philippe Bachman. Circulant beaucoup dans le monde francophone, je voudrais dire à quel point les artistes de cette sphère ont exploré cette question, notamment à travers le bilinguisme. Partout dans le monde, les artistes qui parlent le français parlent en général au moins une autre langue, et refusent de créer uniquement dans la langue française. Les grands inventeurs du bilinguisme sont les Belges, qui ont amené cette notion de partage de la langue sur le plateau, et, de là, la traduction simultanée d'une langue à l'autre. Ils ont même réussi à créer une esthétique du bilinguisme qui me paraît stimulante. Le bilinguisme n'est plus la langue parlée à laquelle s'ajoute la langue surtitrée, mais les deux langues parlées,

auxquelles s'ajoute le surtitre. Nous parvenons alors à un jonglage intéressant, où le public renonce parfois à regarder la traduction pour se laisser prendre par le mouvement poétique entre les deux langues, voire par le sens développé sur le plateau par les images de la danse ou du théâtre. Nous sommes ici dans un autre champ qui est celui du partage de la langue de l'autre, et de la langue du public, qui n'est pas toujours uniforme. Au fil de mes voyages, je dirais que dans le domaine francophone, nous sommes aux premières loges de ces recherches et de l'apprentissage d'un autre regard entre le public et le spectateur. Ces spectacles rencontrent un vif succès et beaucoup intègrent le surtitrage à une esthétique du plateau, comme en témoigne le dernier spectacle de Jean-Paul Delors créé à Maputo au Mozambique, incluant des surtitrages en portugais et en français. La recherche dans le domaine de l'écriture est telle que l'on pourrait dire que le surtitrage fait partie de l'œuvre elle-même, et fait figure de création picturale.

Abi PATRICKS, artiste conteur

Je codirige une maison où l'on raconte des histoires et je voulais profiter de cette assemblée pour poser la question de l'oral. Nous avons lancé, il y a une trentaine d'années, le mouvement du renouveau du conte, qui prend essor étonnant dans toute l'Europe. Nous avons eu une première rencontre européenne de conteurs. Toute la question était de savoir comment nous y prendre face à l'identification du récit et de la langue. Nous avons été fascinés par le fait que le conte, les mythes, les récits, sont des œuvres qui précèdent la langue, et que dans le moment de l'oralisation de ces histoires, le conteur peut être considéré comme le traducteur de cette histoire. Cette pratique peut être menée à deux, dans une incroyable liberté. L'histoire semble résonner d'emblée dans l'inconscient du public, et le fait qu'elle soit énoncée en deux langues ne pose aucun problème. Elle stimule même au contraire une forme de curiosité. J'ai rassemblé une dizaine de conteurs européens à Chevilly-Larue. Je pense qu'initialement personne ne voulait venir nous écouter, appréhendant d'entendre des contes en langue étrangère. Or cela s'est avéré finalement un véritable concert de langues. Suite à cette soirée, le public nous a sollicités à nouveau et a manifesté son bonheur de « ne pas comprendre tout en comprenant ». Le surtitrage se fait en direct. Cela demande seulement d'avoir des histoires communes, puis un minimum de travail afin de traduire en plusieurs langues la même histoire. Un terrain d'avenir s'ouvre dans ce domaine, qui me semble passionnant et lié à une expérience de spectacle vivant.

Thierry AUZER est directeur du Théâtre des Asphodèles à Lyon et porte-parole de la *Caravane des dix mots*, chef de file de la plate-forme de la jeune création franco-allemande.

« Je le dis au regard de nos multiples expériences de coréalisation, de coproduction avec un certain nombre d'équipes : polonaises, allemandes, italiennes et depuis peu chinoises. Le fait de se faire l'oreille à ce que l'on peut entendre autour de soi dans une langue étrangère, donne cette impression d'éprouver une découverte musicale. De ne pas devoir s'en remettre directement à sa langue maternelle. Gilles Vigneault dit à ce propos "lorsque le vin ne se dira plus autrement que *wine*, il ne goûtera plus pareil". »

La langue est le premier facteur de cohésion, elle résulte d'une construction sociale, collective par laquelle une communauté envisage l'univers. Or pour moi l'action de tout traduire dans sa propre langue, nous mènerait au risque de supprimer la possibilité d'appréhender les autres angles de vues.

Exemples :

Les différentes créations de notre compagnie que nous avons montées depuis près de six ans, que le public a pu voir sur des territoires aussi variés que l'Allemagne, la Pologne, la France, le Portugal, l'Italie, la Guadeloupe et la Suisse nous ont amené à parler dans le même spectacle en polonais et en français, en italien et en français, en allemand italien et français.

Une autre création en mandarin, cantonais, franco-provençal, français, italien, lituanien et hébreu a pu être appréciée sur des territoires aussi différents que la Chine (Hong Kong, Canton, Shanghai, Pékin), l'Allemagne et la France.

La perception du public est guidée par cette force de compréhension qui l'anime. L'ensemble du travail effectué avec les comédiens pour leur intercompréhension sur la scène permet de passer au « travers » de la langue de l'autre et donne l'impression d'être compris dans notre langue : une dynamique que le public perçoit.

En se focalisant sur la traduction, on se repère à la lecture du spectacle plutôt qu'à sa culture, son atmosphère. Cela tout particulièrement en France, où nos concitoyens sont moins réceptifs aux langues étrangères.

À ce titre je pense que la formation des comédien(ne)s, technicien(ne)s, doit passer par le contact des différentes cultures européennes sur le plateau, pour se forger l'esprit d'intercompréhension, réaliser la richesse, l'ouverture qui s'offre à eux pour le siècle à venir.

Un certain Tadeus Kantor, lui, avait dû cravacher dur pour obtenir la reconnaissance de ses œuvres en Europe et faire en sorte qu'elle soit comprise de tous.

Je tenais à témoigner du fait que la traduction systématique d'un spectacle dit de « spectacle vivant » ou « pièce de théâtre » n'est pas a priori nécessaire !

4.2 Le rôle du sous-titrage dans le cinéma et l'audiovisuel

Note sur l'étude de Media Consulting Group et PeacefulFish pour la DG Société de l'information et médias de la Commission européenne « Besoins et pratiques de l'industrie audiovisuelle européenne en matière de doublage et sous titrage ».

L'objectif de cette étude était d'évaluer les pratiques actuelles dans le domaine du doublage et du sous-titrage des 31 pays participants au programme MEDIA 2007. Elle devait permettre si nécessaire de fournir des recommandations concernant les mesures à mettre en œuvre au niveau communautaire pour favoriser la diversité linguistique tout en diminuant les obstacles à la circulation des œuvres audiovisuelles européennes sur le marché international.

L'étude a abordé les points suivants :

- la structure du marché du doublage et du sous-titrage (a),
- les problèmes de circulation des œuvres audiovisuelles et de compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne,
- conclusions et recommandations.

Le deuxième point démontre le plus d'intérêt pour ces États généraux du multilinguisme puisqu'il permettra d'éclairer dans quelle mesure le multilinguisme participe à la circulation des œuvres audiovisuelles et cinématographique.

La question du transfert linguistique des œuvres audiovisuelles (dont le doublage et le sous-titrage sont les techniques les plus courantes et les plus connues) se situe au croisement de domaines d'étude différents allant de la traductologie à la traduction audiovisuelle et au multilinguisme. Ainsi, le choix entre doublage et sous-titrage pour la diffusion des œuvres a constitué et constitue toujours un sujet de débat passionné, orienté le plus souvent par des propos culturels, esthétiques, épistémologiques et littéraires, voire psychologiques. Soulignons toutefois que le seul sous-titrage ne permet pas une meilleure circulation des œuvres que le doublage. En effet, les pratiques de diffusion en salle et télévisuelle révèlent une carte de l'Europe assez complexe (I).

En général, le transfert linguistique est une condition nécessaire à la circulation des œuvres audiovisuelles non nationales. Néanmoins, elle n'est pas suffisante (II)

En outre, au moment où l'Europe met en avant les bénéfices du multilinguisme et une politique visant à favoriser l'apprentissage des langues au sein de l'UE (b) nous avons souhaité analyser les liens potentiels entre multilinguisme et médias en nous attachant plus spécifiquement à l'analyse des liens potentiels existants entre l'apprentissage et la pratique des langues étrangères (III).

Une carte de l'Europe complexe

Généralement coupée en deux grandes parties (pays de doublage *versus* pays de sous-titrage), la carte de l'Europe apparaît en réalité beaucoup plus complexe (c).

Pour ce qui concerne les pratiques de la **distribution en salle**, le sous-titrage s'impose dans la majorité des pays d'Europe. Certains pays attestent d'une tradition de doublage (Italie, Espagne, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, République tchèque) ; toutefois, pour la majorité d'entre eux, des évolutions sensibles apparaissent au profit du sous-titrage. En fait, le doublage ne reste solidement enraciné qu'en Italie et en Espagne.

Pour ce qui concerne les pratiques de **diffusion télévisuelle**, le doublage s'impose dans 10 pays : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la République Tchèque, la Slovaquie, la Suisse et la Belgique francophone. Le *voice over* est pratiqué dans 4 pays : la Bulgarie, la Pologne, la Lettonie et la Lituanie. Dans une moindre mesure, il est également pratiqué en Estonie, où 1/3 des programmes est diffusé en version *voice over* et le reste en version sous-titrée.

Le sous-titrage est pratiqué dans les pays restants. Le Luxembourg et Malte se distinguent en diffusant les œuvres étrangères exclusivement en version originale.

La carte de l'Europe peut également être appréhendée en fonction des bassins linguistiques. Dans les États partageant une langue commune, les pratiques des distributeurs et diffuseurs des plus petits pays dépendent de la politique d'achat des entreprises du pays leader du bassin linguistique.

Quelques exemples de bassins linguistiques :

Pays francophones : France (pays leader), Belgique francophone, Luxembourg, Suisse romande

Pays germanophones : Allemagne (pays leader), Autriche, Liechtenstein et Suisse alémanique

Pays anglophones : Royaume Uni (pays leader), Irlande, Malte

Pays italophones : Italie (pays leader), Suisse italienne

La Grèce (pays leader) et Chypre sont également liés l'un à l'autre.

Outre ces divergences selon les supports et les bassins linguistiques, les pratiques diffèrent également selon le **genre des œuvres**. Ainsi, dans la quasi-totalité des 31 pays de l'étude *les films pour enfants* sont diffusés en version doublée, au cinéma comme à la télévision. Cette pratique s'avère particulièrement coûteuse notamment pour les pays scandinaves, qui pratiquent le sous-titrage pour la partie restante des œuvres distribuées/diffusées. La Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas sont parmi les pays les plus chers (un doublage pour un film destiné à la distribution cinématographique coûte 52 000 euros en moyenne, à savoir + 66 % par rapport à la moyenne européenne).

Le *documentaire* présente également certaines spécificités. Très souvent, les films documentaires non nationaux sont projetés en *voice over* ou avec des techniques mixtes associant le *voice over* et le sous-titrage. Les *fiction TV* suivent en général les mêmes pratiques que les *films de cinéma*.

Le transfert linguistique, une condition nécessaire mais insuffisante à la circulation des œuvres audiovisuelles non nationales

En général, le transfert linguistique est une condition nécessaire à la circulation des œuvres audiovisuelles non nationales. Néanmoins, elle n'est pas suffisante. En effet, les enjeux de la circulation des œuvres ne se limitent pas à la question de la diversité linguistique propre à l'Union européenne. Ils renvoient à des problématiques plus complexes liées à la structure des marchés nationaux, aux intérêts des principaux acteurs du système, à des questions juridiques (territorialité des droits) et aux stratégies de promotion et de marketing des œuvres.

Dans ce cadre, il faut considérer qu'au cinéma, mais plus encore à la télévision, le public préfère le confort de la langue nationale. Les pays étrangers appartenant au même bassin linguistique constituent donc des territoires privilégiés dans les relations commerciales. Ce phénomène explique en grande partie la faible circulation des œuvres européennes sur les différents marchés télévisuels de l'Union. De plus aujourd'hui l'essentiel des œuvres européennes diffusées est représenté par des œuvres nationales. C'est pour cela que la nouvelle directive « Service de Médias Audiovisuels » suggère que les États membres se doivent d'encourager les diffuseurs nationaux à diffuser une part adéquate d'œuvres européennes non nationales.

Les programmes dédiés aux enfants constituent une question spécifique. Ils sont projetés en version doublée dans les 31 pays de l'étude sauf exception, au cinéma ainsi qu'à la télévision. Cette pratique s'avère particulièrement coûteuse notamment pour les pays pratiquant le sous-titrage pour les autres œuvres et surtout pour les pays aux marchés audiovisuels limités. Dans ces pays, le jeune public n'est donc pas vraiment exposé à la diversité culturelle européenne. Il est plutôt amené à regarder les films *mainstream* américains ou japonais.

Sous-titrage et multilinguisme

À l'heure du cinéma numérique dont on attend entre autre qu'il puisse favoriser les marchés de niches ou adressés grâce à une programmation spécifique de versions linguistiques (des films en certaines versions dans des séances spécifiques ou localisées selon les zones ou les bassins linguistiques) mais aussi de la télévision numérique, qui permet déjà d'offrir le choix de plusieurs pistes son et sous-titres pour un même programme, l'outil audiovisuel pourrait se révéler un facteur de développement du multilinguisme.

Pour cette recherche nous nous sommes basés sur l'étude de référence européenne, l'Eurobaromètre, qui réactualisé à des périodes régulières sur des échantillons représentatifs de la population européenne permet de suivre et de comprendre certaines évolutions.

La place de l'audiovisuel dans l'apprentissage et la pratique des langues(d)

L'Union européenne a lancé plusieurs études sur les Européens et leurs langues. La dernière publication de l'Eurobaromètre (EB 64.3 de février 2006) est riche d'indications sur la capacité des Européens à parler une autre langue que leur langue maternelle et sur les façons qu'ils ont eues de les apprendre.

D'une enquête par questionnaire administrée à 28 694 citoyens européens de plus de quinze ans, nous avons extrait les réponses les plus significatives pour enrichir l'analyse contextuelle, en particulier sur les formes du multilinguisme en Europe et sur la place et le rôle des médias (TV, cinéma et radio) dans l'apprentissage et l'utilisation de langues étrangères.

Les méthodes basées sur l'apprentissage personnel, comme apprendre avec le matériel audiovisuel (10 %) ou en regardant la télévision ou en écoutant la radio (9 %), ne représentent qu'une faible part des réponses (graphique ci-dessous).

Cette réponse montre assez nettement que le goût des Européens semble être en corrélation avec le

goût des téléspectateurs puisqu'une minorité d'entre eux préfère regarder les films en version sous-titrée et que la télévision n'est considérée que par 10 % des sondés européens comme un outil d'apprentissage des langues.

Elle renforce la position des diffuseurs qui observent des chutes d'audience notables lors de la diffusion de programme en version originale sous-titrée dans les pays de doublage(e).

(a) Les questions juridiques, l'analyse de l'offre et de la demande, les pratiques selon les supports et le genre des œuvres, à partir de la p.25 de l'étude.

(b) Cf. le Plan d'action 2004-2006 « Promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique » du 24 juillet 2003, COM (2003) 449, ainsi que la Communication de la Commission du 22 novembre 2005 « pour une stratégie pour le multilinguisme ».

(c) Cf. Cartographie des versions linguistiques à la fin de la note.

(d) D'après une étude Eurobaromètre Spécial Février 2006, « Les Européens et leurs langues ».

(e) Cf. Partie II. A

Conclusions

Les façons d'apprendre les langues, et le nombre de langues parlées dans les différents pays ne recourent pas véritablement la carte des pays selon le doublage et le sous-titrage.

Le fait de vivre dans un pays de doublage télévisuel n'est pas non plus la caractéristique d'un handicap particulier dans la maîtrise des langues étrangères.

Il semble toutefois que les petits pays à aire linguistique réduite ont des populations plus ouvertes (par nécessité ?) à l'apprentissage des langues des autres européens sans aucune corrélation avec leur système audiovisuel.

Les cartes publiées dans cette étude EB 64.3 ne recourent pas les cartes de l'audiovisuel que nous avons pu dresser dans cette étude. Ce n'est pas une surprise puisque la télévision joue un rôle secondaire dans les mécanismes d'apprentissage et de l'usage. De plus, il paraît clair que le profil de l'Européen multilingue ne recoupe pas directement le profil moyen du téléspectateur de télévision, plus âgé, plus féminin, et sensiblement moins diplômé.

Enfin, dans les pays de sous-titrage, les résultats de l'enquête EB 64.3 ne font pas apparaître de corrélations spécifiques entre les langues parlées et les types d'offres audiovisuelles. Si les citoyens des petits pays tels le Luxembourg, Malte, Chypre et les pays baltes ont répondu aux questions de l'EB 64.3, c'est dans ces pays que les données relatives à la télévision font le plus souvent défaut. Une enquête approfondie de ces situations spécifiques pourrait éventuellement apporter des informations complémentaires.

Et si la télévision joue un rôle (faible, nous l'avons dit) il faut peut-être le chercher dans l'immersion locale et éventuellement dans le bénéfice du sous-titrage intralinguistique qui reste pourtant très peu pratiqué en Europe (BBC, TV5, YLE) au bénéfice des minorités.

Quelques recommandations concernant la circulation des œuvres

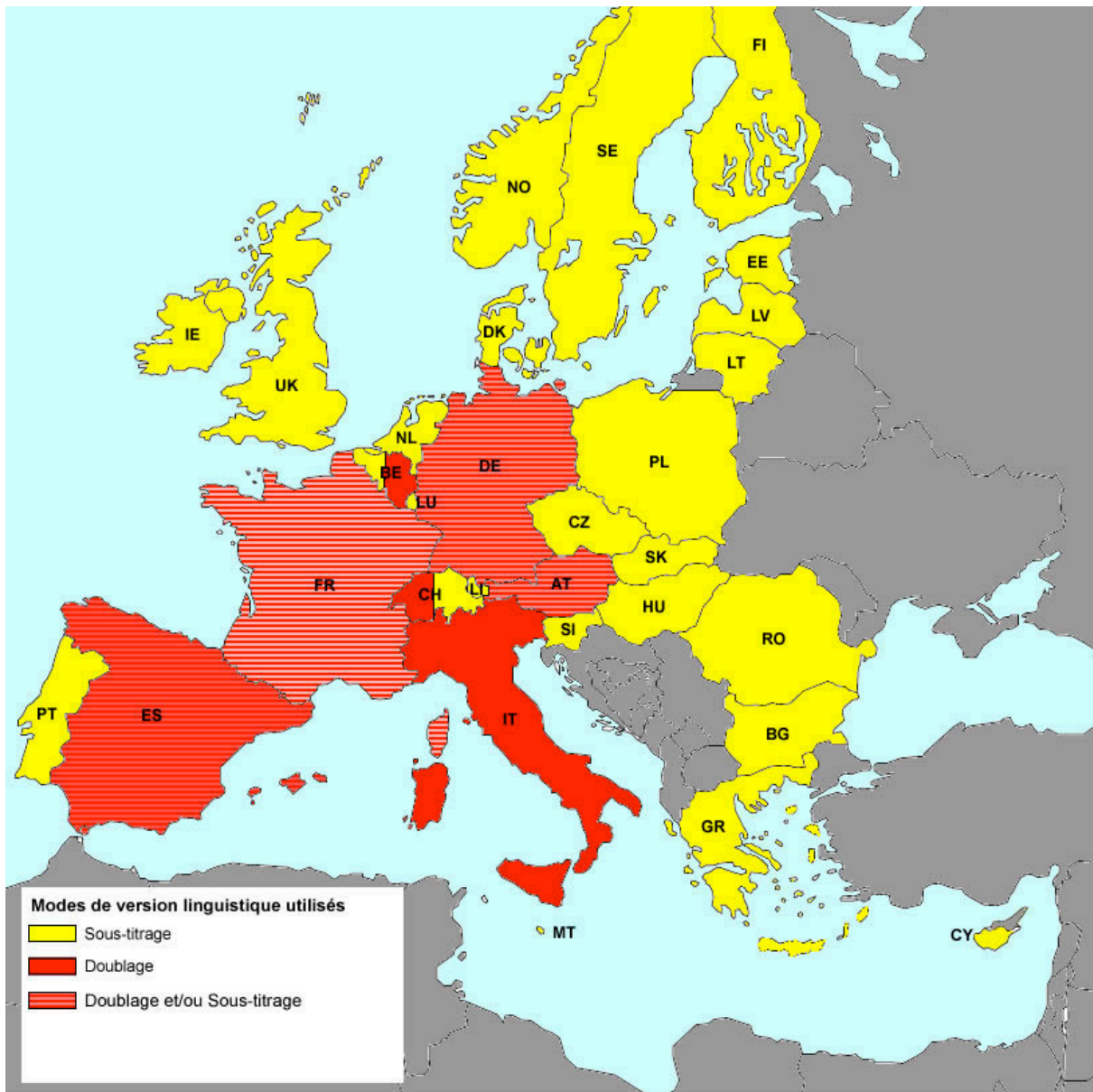
1. Soutenir la constitution de « packages » de versions linguistiques (version doublée + versions sous-titrées en langue nationale ou principales langues du pays), produites dès le stade de la postproduction afin d'utiliser les potentialités de la diffusion numérique pour offrir aux téléspectateurs européens le choix entre les versions doublées et les versions sous-titrées d'une œuvre dans leur propre langue. Cette aide pourrait être attribuée aux agents de vente et/ou distributeurs de films ainsi qu'aux vendeurs de programmes audiovisuels pour les fictions et les programmes jeunesse.

2. Systématiser, dès le stade de postproduction d'une œuvre (cinéma ou TV), la production d'une version internationale (bande M&E – music & effects), ce master facilitant les ventes aux diffuseurs des pays où la version doublée est nécessaire, élargissant ainsi les perspectives d'exploitation internationale des œuvres européennes, en particulier celles des petits pays.
3. Envisager une modification des lignes directrices de MEDIA, en autorisant les distributeurs indépendants déjà soutenus au titre du sous-titrage d'une œuvre à réinvestir le montant de l'aide MEDIA dans le doublage de la même œuvre pour une diffusion TV ultérieure (création d'un module 4 dans lequel pourraient être également éligibles les « packages » mentionnés au point 1).
4. Ouvrir l'aide MEDIA Distribution – Agents de vente aux versions linguistiques adaptées à des zones spécifiques afin de favoriser les ventes de programmes européens, en particulier aux diffuseurs car ils garantissent de fait les achats des distributeurs. Par exemple : une version doublée espagnole pour l'Amérique latine ; une version doublée en anglais pour les chaînes des territoires où la langue anglaise est dominante (Asie, Pays scandinaves).
5. Mettre en place au sein de MEDIA un mécanisme automatique incitant les chaînes du câble et du satellite issues des grands pays, ou les grandes chaînes de petits pays, à investir dans la réalisation de versions doublées ou sous-titrées d'œuvres européennes non nationales. Le mécanisme ébauché pourrait également prévoir la promotion et la diffusion de ces programmes en bonne place dans la grille des chaînes. Sur cette proposition la définition des lignes directrices sera extrêmement importante.
6. Mettre en place un soutien spécifique à la distribution de programmes jeunesse et animation européens ou créer un module spécial dans la Distribution automatique, notamment un soutien au doublage de ces œuvres. Ce soutien pourrait être pondéré selon les mêmes critères prévalents dans MEDIA Distribution.

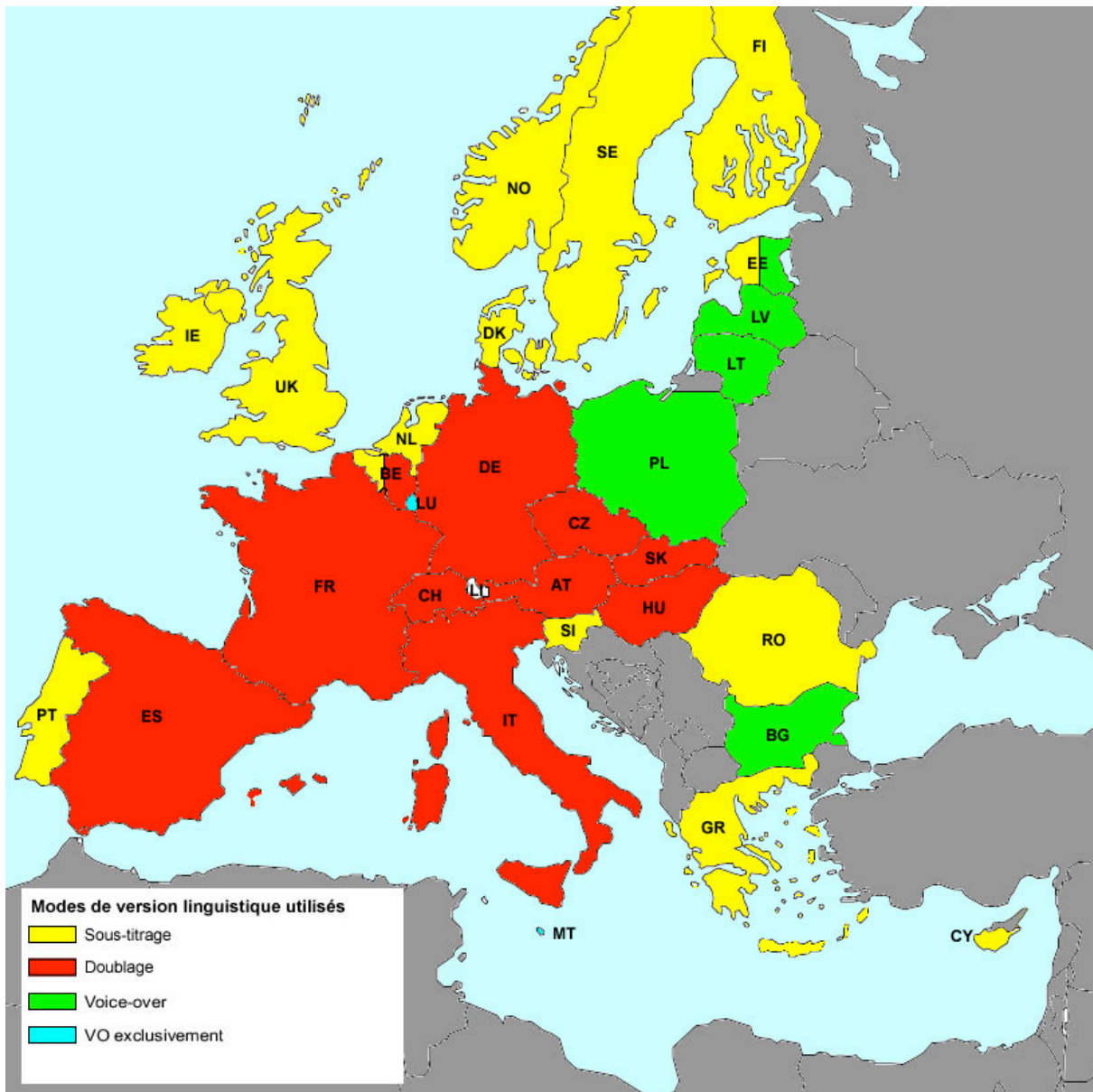
Quelques recommandations concernant la recherche technologique et le multilinguisme

1. Promouvoir les synergies et convergences entre les programmes de recherche européens et les développements en matière numérique.
2. Lancer une recherche sur les corrélations potentielles entre le sous-titrage et le développement du multilinguisme (approfondissement de la recherche dans le domaine de la pédagogie et de la formation, bonnes pratiques).

Cartographie des pratiques de version linguistique au cinéma



Cartographie des pratiques de version linguistique à la télévision



5. Le soutien des technologies de la langue au multilinguisme

Joseph MARIANI, chercheur au LIMSI, Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur, unité de recherche du CNRS

Je vais tenter de vous faire partager mon sentiment sur l'intérêt des technologies de la langue pour faciliter le multilinguisme, notamment en Europe. Je suis directeur de recherche au CNRS et je dirige l'Institut des technologies multilingues et multimédias de l'information, l'IMMI, qui est une unité mixte internationale franco-allemande.

Enjeux

Je vois deux principaux enjeux dans le multilinguisme.

D'une part, il recouvre la nécessité de veiller à la préservation des cultures, pour permettre aux citoyens de s'exprimer dans leur langue maternelle. Une étude allemande a montré que 75 % des Allemands préfèrent trouver des sites web dans leur langue. Par ailleurs, 50 % des citoyens européens ne parlent qu'une langue, et quand ils en parlent une deuxième ce n'est pas forcément l'anglais, et seuls 3 % des Japonais parlent une langue étrangère.

D'autre part, le multilinguisme doit permettre la communication entre les humains. Cela va de pair avec la mondialisation de l'information. L'Union européenne compte désormais 27 États membres. 23 langues officielles y sont parlées, sans compter les langues régionales, ce qui représente 506 paires de langues, 1 650 traducteurs travaillant à la Commission, qui traduisent plus de 1,5 million de pages annuellement, et 30 % du budget du Parlement européen est consacré au multilinguisme, soit 300 millions d'euros par an, et l'emploi de 500 traducteurs.

Il apparaît difficile de répondre rapidement, voire de répondre tout court, à tous les besoins liés au multilinguisme qui peuvent s'exprimer, dans des domaines très différents. Il est ainsi question de la dimension multilingue de la bibliothèque numérique européenne, qui rassemble des ouvrages de différentes langues, qui doit être suivie d'une capacité interlingue, permettant de passer facilement d'une langue à une autre. Le multilinguisme est également présent dans le domaine de l'intelligence économique. L'agence de sécurité européenne propose d'élaborer une plate-forme multilingue d'alerte et d'échange d'informations pour les États membres. La priorité qui a été donnée récemment en France au renseignement recouvre également cette dimension interlingue. À l'Office européen des brevets, des discussions ont récemment abouti à la réduction des langues utilisées pour les brevets à trois langues (anglais, allemand français), en mettant en avant le coût que cela représente d'en accepter plus. Le multilinguisme se retrouve également dans les questions de gouvernance de l'Internet. L'Association française pour la gouvernance de l'Internet a demandé que les documents puissent également être produits en français. Le coordinateur exécutif a répondu que l'anglais demeurerait la seule langue de travail. Le multilinguisme touche aussi le sous-titrage des œuvres audiovisuelles ou le surtitrage des spectacles, ou encore la rédaction des articles scientifiques en français, comme alternative au « tout anglais », sans parler des milliards de pages et des millions d'heures de vidéos que l'on trouve dans toutes les langues sur la toile mondiale.

On ne trouvera aucun grand groupe industriel dans aucun secteur économique, pour exprimer que sa priorité principale concerne le multilinguisme. En revanche, la somme de cette priorité dans chacun des secteurs est importante. Une réflexion politique est donc nécessaire pour se rendre compte de cette priorité « par accumulation », et une action politique doit répondre à l'analyse ainsi menée.

Le coût élevé de l'acceptation du multilinguisme laisse penser que nous avons intérêt à disposer de technologies de la langue qui puissent le faciliter. Cela permettrait à la fois de diminuer ces coûts et de généraliser l'usage du multilinguisme, à condition que les performances de ces technologies répondent aux besoins des utilisateurs. Il serait illusoire de les utiliser pour ce qu'elles ne « savent »

pas faire (la traduction d'œuvres littéraires par exemple).

Éléments de définition

Ces technologies regroupent aussi bien des systèmes de traitement automatique de la langue écrite (génération de textes, résumés automatiques, extractions de terminologie, moteurs de recherche d'information, traduction automatique ou assistée...), de la langue parlée (système de reconnaissance et de compréhension de la parole, transcription écrite du support oral, synthèse vocale, dialogue oral, traduction vocale...), gestuelle (traduction de la langue des signes...), visuelle (aide à la lecture labiale...) ou multimodale (compte rendu de réunions...).

Pour pouvoir développer ces technologies, il faut disposer d'un socle suffisant, composé de deux éléments particuliers : d'une part des ressources linguistiques, composées de données (corpus, lexiques, dictionnaires, bases terminologiques..., pour mener des recherches en linguistique et pour élaborer par apprentissage les systèmes de traitement automatique de la langue qui sont fondés sur des méthodes statistiques), et d'outils (logiciels permettant de traiter ces données), ainsi que de standards pour diffuser données et outils.

Il faut par ailleurs être capable d'évaluer ces technologies, autrement dit pouvoir comparer les performances de systèmes fondés sur des approches différentes, à partir de données communes et de protocoles communs. Cet indicateur de la qualité des recherches et de l'avancée des technologies se place à mi-chemin entre compétition et coopération au plan international, si bien que l'on parle de « coo-pétition » pour désigner ce qui est devenu un véritable nouveau mode d'accompagnement de la recherche technologique.

Veiller à la préservation des cultures nécessite donc de disposer de technologies de la langue et de ressources linguistiques pour chacune des langues que l'on veut traiter. Et pour permettre la communication entre les humains, il faut avoir des technologies interlingues permettant de passer d'une langue à l'autre, et des ressources interlingues pour traiter chacune des paires de langue.

Il y a donc un intérêt à développer ces différentes technologies pour chacune des langues, afin de mieux traiter les technologies interlingues. Cela permet de faciliter un effort partagé, pour échanger des données et des outils, avoir un retour d'expérience ou connaître les bonnes pratiques à suivre, mais cela est également une nécessité pour développer certaines technologies (traduction vocale, ou recherche d'informations interlingue avec résumé, par exemple).

État des lieux

L'investissement considérable de Google dans le domaine du multilinguisme doit être souligné. Google propose actuellement des moteurs de recherche dans 117 langues nationales et régionales, ainsi que de la traduction automatique en ligne et de la recherche d'information interlingue, en étant passé récemment de 13 langues et 30 paires de langues, à 24 langues et 530 paires de langue.

Je voudrais également attirer l'attention sur le programme indien *Technology Development for Indian Languages* (TDIL), qui constitue l'une des dix priorités du programme national indien sur l'informatisation de la société. Le gouvernement a lancé un programme pour traiter automatiquement l'anglais et 18 langues indiennes dites « reconnues ». Pour chacune de ces langues, plusieurs technologies sont développées (traduction automatique, synthèses à partir du texte, reconnaissance vocale, moteur de recherche, reconnaissance de caractères, correcteur orthographique et ressources correspondantes). On voit donc toute l'importance que le gouvernement indien accorde à la dimension linguistique sur son territoire.

En France, le programme Technolangue, qui s'est déroulé entre 2002 et 2006, est à présent achevé. Il a permis le développement d'un certain nombre de ressources linguistiques (dictionnaires, lexiques, corpus, bases terminologiques), ainsi que la conduite de huit campagnes d'évaluation sur les technologies de l'écrit comme de l'oral, dont deux concernent les technologies interlingues :

alignement automatique de textes parallèles, entre le français et des langues ayant des graphies similaires ou non, et évaluation de systèmes de traduction automatique entre deux paires de langues – de l’anglais vers le français et de l’arabe vers le français –, avec une étude particulière sur les métriques d’évaluation de la qualité d’un système de traduction automatique. La première proposition d’une telle métrique remonte à 2001 et émane d’IBM (score « Bleu »). Il est donc étonnant de constater que durant de très nombreuses années, les chercheurs ont travaillé sans savoir comment évaluer la qualité d’une traduction automatique. Le site www.technolanguage.net permet d’avoir toute l’information nécessaire sur le contenu du programme.

Le nouveau programme Quaero, sur le traitement automatique des documents multilingues et multimédias, constitue un programme important en France. Lancé en mai 2008, il se structure autour du développement de technologies génériques répondant aux demandes d’applications. Une trentaine de technologies sont ainsi développées, destinées à cinq grands secteurs applicatifs. Ce programme est fondé sur l’utilisation de corpus et d’évaluation. Il représente un budget de 200 millions d’euros sur cinq ans, avec 100 millions d’euros d’aides publiques versées par Oséo, qui a pris le relais de l’Agence d’innovation industrielle (AII).

À l’échelle de l’Union européenne, dans le cadre du 6^e PCRD, plusieurs grands projets ont porté sur les technologies multilingues : CLEF (recherche d’informations interlingues), ou encore TC-Star (traduction vocale sur trois langues – anglais, espagnol et chinois/mandarin) – dont l’une des applications a été de traduire les interventions au Parlement européen, profitant de l’existence de nombreuses ressources (discours des parlementaires, transcriptions écrites, interprétations dans différentes langues).

La démonstration d’une technologie permettant d’assurer une traduction vocale anglais-espagnol, à travers une reconnaissance vocale en anglais, une traduction automatique de l’anglais vers l’espagnol et une synthèse vocale en espagnol est projetée. Les propos d’un parlementaire anglais sont transcrits et traduits, avec un faible taux d’erreurs de transcription.

L’effort à fournir par la Commission européenne pour développer des technologies qui traitent toutes les paires de langues est néanmoins trop important, au vu du nombre de langues, et nécessite d’être partagé avec les États membres, en parfait accord avec le principe de subsidiarité.

La situation à la Commission a connu une dérivée positive, avec le fait qu’un commissaire européen pour le multilinguisme a été désigné depuis le 1^{er} janvier 2007, et un certain nombre d’actions ont déjà été lancées ou sont sur le point de l’être en 2008.

En revanche, dans le volet « Coopération » du 7^e PCRD, qui couvre 2007-2013, peu de références sont faites au multilinguisme et aux technologies de la langue. L’on en trouve quelques-unes dans le pilier « Simulation-visualisation-interaction et réalités mixtes », mais les technologies de la langue n’ont pu être introduites dans ce titre, et leur mention est marginale dans les Appels à projets. Cependant, de manière étonnante, le multilinguisme figure parmi les grandes priorités pour les aspects de coopération internationale, mais spécifiquement pour le traitement de la langue arabe.

Perspectives

On peut donc penser qu’il y aurait lieu d’avoir un programme d’envergure sur les technologies de la langue dans l’Union européenne. En particulier, l’instrument que constitue l’Article 169 est adapté à soutenir un large effort partagé entre les États membres, voire les régions, la Commission européenne, et les industriels. Il a été peu utilisé jusqu’à présent, parce qu’il requiert une double décision, du Conseil et du Parlement. Deux actions sont actuellement en cours, l’une sur les maladies infectieuses, avec un budget prévisionnel de 600 M€, l’autre, plus récente, sur l’aide ambiante aux personnes dépendantes. D’autres thèmes avaient été évoqués pour le 7^e PCRD (soutien aux PME, métrologie, recherche en mer Baltique), mais n’ont pas été retenus.

Il apparaît que les technologies de la langue seraient bien adaptées à un effort commun, la

Commission devant prioritairement assurer la responsabilité de la coordination globale d'un tel programme (gestion, standards, évaluation...), et le développement de technologies de la langue génériques, chaque État membre devant assurer en priorité la couverture de sa langue ou de ses langues, ainsi que le développement de technologies adaptées aux spécificités de sa langue ou de ses langues. La Direction générale à la traduction a du reste lancé récemment un appel à propositions en juin 2008, pour faire le recensement de la force des industries de la langue dans l'espace européen.

Conclusion

En conclusion, on peut regretter que le thème des technologies de la langue soit un thème soutenu de manière insuffisante et trop fragmentée dans le 7^e PCRD. C'est peut-être le thème le plus adapté à un effort partagé entre la Commission européenne et les États membres, et il serait important de l'aborder au juste niveau sans attendre le 8^e PCRD en 2014... La présidence française de l'Union européenne est une excellente opportunité à saisir à cet égard, de même que la perspective d'un programme euroméditerranéen à bâtir, qui inclurait la prise en compte du multilinguisme dès son lancement.

Je proposerai donc de réaliser des technologies de la langue pour favoriser le multilinguisme en Europe. Pour ce faire, il faudrait coordonner les efforts des États membres, voire des régions, et de la Commission européenne, en y associant les industriels et en utilisant éventuellement l'Article 169, si l'on pense que le multilinguisme est aussi important pour la construction Européenne que l'aide aux personnes dépendantes ou les maladies infectieuses ; produire pour chaque langue les ressources linguistiques nécessaires au développement de ces technologies et organiser l'effort de recherche de manière ouverte, en le fondant sur l'évaluation.

6. CONNAISSANCE ET VALORISATION DES MÉTIERS DE LA TRADUCTION

par Marie MERIAUD-BRISCHOUX directrice de l'ISIT – <http://www.isit-paris.fr>

Préambule : le texte qui suit s'applique en grande partie à l'Interprétation de conférence

1. Introduction

Pas de multilinguisme sans traduction. C'est grâce à elle que les différentes langues peuvent survivre.

La traduction nécessite la création de termes, la compréhension des implicites culturels contenus dans le texte source et la recherche de correspondances en langue cible. La traduction enrichit donc la langue.

En tant que pratique la traduction met en œuvre des compétences qui dépassent largement le cadre de l'expertise linguistique tel que l'entend le bon sens commun.

Ce que croit le bon sens c'est que la maîtrise des langues est la compétence majeure du traducteur. Il faut donc ensuite soit que le traducteur acquière des savoirs connexes : juridiques, médicaux, scientifiques, techniques... que, pour traduire, on trouve la perle rare qui maîtrisant ces savoirs connexes maîtrise aussi l'autre langue.

Or la compétence linguistique est le prérequis de toute formation à la traduction.

Le mot traduction est de plus devenu ambigu : transfert de mot à mot, localisation, versionisation (qui permet de retrouver les différentes versions successives d'un texte), l'édition, la rédaction technique multilingue, l'adaptation de publicités, la révision, la traduction synoptique, la traduction automatique, la traduction assistée par ordinateur, etc. Sans compter les transformations à venir :

passage de l'écrit à l'oral et inversement.

Les conditions même de la pratique renforcent l'ambiguïté, et son externalisation par les entreprises leur en a fait perdre toute compréhension. Dans une enquête réalisée par l'école les entreprises disent « la mention traduction donne l'idée d'une formation bilingue voire trilingue et ces jeunes diplômés ne seront pas opérationnels dans l'entreprise ».

Cette ambiguïté pourrait être un obstacle à la création d'un statut du « traducteur ». Il est donc nécessaire de comprendre quelles sont les compétences du traducteur et les champs possibles de ses interventions.

2. Quelles sont les compétences d'un vrai « traducteur » auxquelles répondent les formations

- **Compétences linguistiques**
 - Maîtrise parfaite à tous égards, et notamment sur le plan stylistique, de la première langue.
 - Maîtrise rédactionnelle et interculturelle d'au moins deux autres langues dont l'anglais.

- **Compétences associées.**
 - Culture générale développée : domaines de compétence économique, financière et juridique de niveau bac +5.

- **Compétences en matière de traduction**
 - Capacité de comprendre les textes rédigés dans la langue source et de les rendre correctement dans la langue cible, en respectant le niveau de langue et autres conventions correspondant à la nature du document à traduire.
 - Maîtrise parfaite de tous les outils technologiques de la communication multilingue (TAO, outils terminologiques en sous-titrage).
 - Capacité à accéder rapidement et efficacement, tant dans la langue source que dans la langue cible, aux connaissances générales (éléments factuels, terminologie, conventions linguistiques) requises pour produire une traduction de niveau professionnel, même dans des domaines peu connus.
 - Savoir utiliser les outils de recherche et se familiariser avec les stratégies de recherche.
 - Être capable d'expliquer, de décrire les problèmes rencontrés dans la traduction et de commenter et d'argumenter ses choix de traduction.
 - Connaissance de la profession, de son histoire et des contraintes éthiques et déontologiques.
 - Capacité de maîtriser la traduction assistée par ordinateur et les outils terminologiques, de même que l'outil bureautique.
 - Rigueur.

- **Compétences générales**
 - Aptitude à appréhender des questions variées, souvent complexes, à se montrer réactif dans des contextes évoluant rapidement, à gérer l'information et à communiquer efficacement.
 - Goût de l'initiative et esprit imaginatif, allant de pair avec une grande curiosité intellectuelle et une forte motivation.
 - Capacité à effectuer un travail cohérent, éventuellement dans l'urgence, aussi bien individuellement qu'en équipe, et de s'intégrer dans un milieu de travail multiculturel.
 - Aptitude à exercer ces fonctions dans des contextes différents : grandes entreprises, organisations internationales, PME ou en free-lance.
 - Être un spécialiste de la communication et en connaître les différentes formes.
 - Être capable de manager des équipes multiculturelles.

3. Comment et à quoi former les traducteurs ?

Les langues sont un prérequis et contrairement à ce que disent les journalistes d'éducation et la pratique d'un grand nombre d'universités européennes et internationales l'apprentissage des langues et plus encore l'apprentissage de nouvelles langues, qui joue souvent un rôle majeur dans le cursus, n'est pas un enseignement de la traduction. Il en est de même de toutes les « spécialisations » sur des techniques ou des outils alors que ces mêmes techniques sont accessibles à un traducteur dans le cadre de la formation continue par exemple.

L'exemple de l'ISIT : sur la base d'un recrutement par tests reposant sur la compétence linguistique en langue maternelle, anglais obligatoire et une voire deux langues supplémentaires le cursus s'ordonne en 2+1+2.

Les 2 premières années post-bac renforcent les compétences linguistiques en français, anglais et deux autres langues. Initiation à la traduction vers A et vers B. Développement de la culture générale contemporaine : géopolitique, droit, économie, marketing, communication, management.

Année 3 – un semestre à l'étranger obligatoire dans une université de « traduction » partenaire. Un semestre de formation à la traduction professionnelle : traduction technique, traduction générale vers A et vers B, histoire de la traduction. Culture générale : économie, relations internationales.

Années de spécialisation : 4 choix possibles :

– Spécialisation en management interculturel

orientation vers les entreprises internationales : RH, management, marketing, communication, gestion financière, interculturel, traduction technique vers A et vers B.

– Spécialisation en communication multilingue

orientation entreprises et organisations internationales : communication, terminologie, traductologie générale et traductologie appliquée (langues B), interculturel, ingénierie multimédia et outils d'aide à la traduction ;

– Master Européen en traduction spécialisée

10 universités européennes partenaires : parcours en 5^e année dans la dernière année de master de ces universités sur leur spécialisation phare.

– Interprétation de conférence sur tests d'admission oraux.

Pour toutes les années de spécialisation : mémoire de traduction appliquée (traduction professionnelle + glossaire + réflexion traductologique posée par la traduction) ;

projet de recherche appliquée avec des entreprises : entreprise de traduction automatique ou collaboration sur un projet d'édition scientifique bilingue ou clausier juridique bilingue ou création de bases de donnée terminologique et documentaire pour les laboratoires du CNRS ou création d'entreprise.

– Stage de fin d'étude + rapport + soutenance.

Sur l'ensemble de la scolarité : 12 mois de stage en entreprise dont un stage obligatoire en traduction professionnelle + stages intégrés : jeux Olympiques.

4. Quels sont les nouveaux métiers ?

Les transformations technologiques, économiques, les transformations des conditions de travail dans le cadre de la mondialisation ont profondément modifié le métier de la traduction au point qu'il faut aujourd'hui parler des métiers de la communication multilingue et peut être plus encore du management et de la communication interculturelle.

Les traducteurs sont aujourd'hui de véritables ingénieurs et ou managers de la communication interculturelle

5. Propositions pour les états généraux

Organiser un congrès sur la traduction permettant de resituer le traducteur dans ses compétences, préciser le niveau de formation requis, et inscrire cette définition dans une politique du multilinguisme en Europe voire dans le monde. La même difficulté de confusion entre formation linguistique et formation à la traduction se retrouvant partout. C'est ce que le travail du groupe d'expert de l'*European Master in Translation* (EMT) est en train de faire.

Entrer dans le discours de l'entreprise qui soulève aujourd'hui ses difficultés dans la gestion interculturelle de ses activités et créer le lien entre ces besoins et les compétences des « traducteurs ».

Réintroduire les traducteurs dans l'entreprise, quitte à avancer masqué, parce qu'ils sont les seuls à avoir les compétences réelles de l'interculturel.

Christine DURBAN, présidente de la Société française des traducteurs (SFT)

Je ferai un bref état des lieux.

La SFT est le syndicat de traducteurs professionnels le plus important en France. Nous comptons environ 1 200 adhérents, mais également des associations sœurs, dont certaines sont présentes aujourd'hui (ATLF, UNETICA, ATA). Nous travaillons ensemble dans la mesure du possible.

Je vous invite à visiter notre site internet, où vous pourrez avoir accès prochainement à une enquête qui reprend une grande partie des chiffres que je devais vous présenter.

Il peut être utile de se rappeler quelques mythes de la traduction.

Tout d'abord, il faut bien garder en tête qu'il n'existe pas un marché de la traduction, mais plutôt des centaines de créneaux. Il n'existe pas un tarif unique, mais plusieurs, correspondant à différents niveaux d'exigence en matière de traduction. Pour compléter les propos de Madame Mériaud, j'insisterai sur l'importance de maîtriser sa langue maternelle, de même que je soulignerai le terme de traduction rédactionnelle. Il ne concerne pas uniquement la traduction littéraire. Même une traduction technique a besoin d'une attention et de soins particuliers, pour offrir la plus grande fluidité.

Il faut également se méfier du mythe du rapport qualité-prix. Très souvent, la meilleure qualité est recherchée au prix le plus bas. Il va de soi que dans notre syndicat, nous défendons plutôt la notion de juste rémunération d'une valeur ajoutée.

Le mythe du « traducteur bricoleur », autodidacte et exerçant à ses heures libres, est tout aussi prégnant. Or notre enquête a révélé que plus de 80 % des répondants travaillaient à temps plein.

L'enquête que nous avons menée cette année a rencontré un plus large succès que les autres. Presque 700 personnes y ont répondu, contre 200 ou 300 l'an passé. Le public est apparu beaucoup plus jeune, davantage formé et spécialisé, travaillant plus à plein-temps, et intéressé par la formation continue. Plus les personnes sont jeunes, et plus elles font appel à la formation continue. Grâce au logiciel que nous avons utilisé, nous avons constaté qu'un traducteur qui s'annonce spécialisé, avec dix ans de métier, et qui suit plusieurs formations continues par an, a des tarifs nettement plus élevés qu'un traducteur généraliste peu expérimenté qui ne se forme jamais.

Nous nous demandons si le client est vraiment à même de juger de la valeur d'un texte qu'il achète. Très souvent, ce n'est pas le cas lorsqu'il achète une traduction vers une langue étrangère. Je rencontre tous les jours des gens qui parlent très bien l'anglais, mais qui sont incapables de juger de la qualité du texte anglais qui leur est livré. C'est évidemment pire lorsqu'il s'agit d'une traduction en chinois, en japonais, en tchèque ou en polonais. C'est pourquoi nous nous engageons à ce que les clients ne fassent pas de mauvais choix et ne prennent pas de décisions en étant mal informés.

Je reviens au passage à cette notion d'appel d'offres pour traduire les sites internet par traduction automatique, ce qui est un non-sens absolu. Qui parle de cela doit revenir à d'autres notions qui

conditionnent les décisions prises en matière de traduction, et qui sont souvent d'ordre budgétaire. Promouvoir le multilinguisme suppose de dégager un budget en conséquence. Vous ne pouvez pas le faire à partir d'un simple effet d'annonce. Vous êtes obligés de payer les traducteurs et la technologie qu'ils vont utiliser, et pour ce faire, d'engager des budgets importants.

Mais s'agit-il de budgets si importants que cela ? Nous sommes convaincus qu'une traduction bien achetée est une source de valeur ajoutée, alors qu'une mauvaise traduction est synonyme de perte de parts de marché et de bénéfices potentiels, ainsi que de mauvaise publicité.

Je voudrais formuler une proposition simple pour promouvoir le multilinguisme et le patrimoine culturel français. Il s'agirait de commencer par un projet modeste, mais qui serait porteur de résultats. Nous avons constaté que trop de musées, de sites culturels et de manifestations étaient mal traduits ou n'étaient même pas traduits.

Au-delà du livret de consignes pour une bonne traduction que nous avons édité, nous souhaiterions profiter de la présidence française de l'Union européenne pour organiser une conférence d'une ou deux journées, afin de faire intervenir les personnes qui effectuent des traductions pour les musées et d'établir une liste de consignes de base, pour que ces informations soient correctement traduites dans un maximum de langues.

Jean GUILVANO, traducteur, représentant du PEN Club français et du comité pour la traduction et les droits linguistiques du PEN international

Le mot littéraire a été peu prononcé jusqu'alors. Or je souhaiterais rappeler que dans l'édition littéraire française, 20 % des traductions sont des traductions littéraires de langue étrangère. Je vais tenter de répondre aux quelques questions que soulèvent les métiers de la traduction. Je crois qu'il faut distinguer la traduction technique de la traduction littéraire. Le problème des traductions par les machines concerne davantage la traduction technique, tandis que la traduction littéraire est par définition humaine, puisqu'elle est une dimension de l'écriture.

Je souhaiterais retenir deux mots parmi les questions qui sont proposées dans la note qui nous a été remise. Il est demandé s'il faut aller jusqu'à un « *statut du traducteur européen* », et quelles formations existent ou est-il possible de concevoir pour les traducteurs. L'association de ces deux mots me paraît extrêmement dangereuse en ce qui concerne le traducteur littéraire. Le CNL définit ce dernier comme « *quelqu'un qui a traduit un livre publié à compte d'éditeur* ». Autrement dit, ni le statut, ni la rémunération, ni la formation ne sont prises en compte. Certains de nos collègues traducteurs ont fait l'École centrale, d'autres n'ont jamais suivi d'études littéraires ni même de langues étrangères, et comptent pourtant parmi les traducteurs littéraires les plus importants. De la même manière qu'un auteur est quelqu'un qui a écrit un livre, un traducteur est quelqu'un qui a traduit une œuvre littéraire.

Par ailleurs, je souhaiterais revenir sur les normes de qualité. Il faut se méfier en la matière, car qui va juger les juges ? Lorsque l'on se réfère à une traduction ancienne, on mesure le décalage existant avec la période contemporaine et l'on est amené à refaire cette traduction, en raison non seulement de l'évolution de l'état de la langue, mais de la compréhension de l'œuvre à un moment donné. Pour les premières traductions de Kafka, le traducteur ne disposait pas de tout le corpus de critiques et de nouvelles traductions qui permettent d'en réaliser d'autres. Je suis du reste persuadé que les nouvelles traductions de Kafka, comme beaucoup d'autres, seront refaites dans 50 ans. Les critères ou les normes de qualité en ce qui concerne la traduction littéraire sont donc extrêmement difficiles à définir.

Quant aux bonnes pratiques, je rappellerai simplement que mes collègues de l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) ont signé, avec le Syndicat national de l'édition (SNE), un code des usages, qui peut constituer une base intéressante pour nos travaux.

7. Développer des outils terminologiques

Loïc DEPECKER, président de la Société française de terminologie

Trois axes de travail doivent être privilégiés, dans la perspective d'une initiative européenne en faveur de la traduction.

1/ Corpus

Il semble nécessaire de permettre aux langues de l'Europe de disposer de corpus de termes nécessaires à la traduction technique et scientifique.

Pour outiller les langues européennes et leur permettre de nommer les concepts techniques et les réalités nouvelles qui apparaissent, il convient de faciliter la traduction de grands corpus, d'une langue à l'autre.

L'Union européenne pourrait soutenir et encourager :

- a) La constitution de réseaux de bases de données terminologiques tenant compte de toutes les langues européennes.
- b) L'enrichissement et le développement de la base de données IATE, en tenant compte de la diversité des langues européennes. Ceci suppose le développement d'outils informationnels (type liste de diffusion) lié aux données contenues dans la base et aux besoins exprimés des utilisateurs, la mise en œuvre de méthodes de travail permettant d'optimiser l'utilisation d'IATE et d'organiser le traitement de toutes les langues de façon concertée. La base IATE devrait être pour cela l'une des toutes premières bases de référence.
- c) La réalisation d'un état des lieux permettant d'avoir une connaissance précise des actions mises en œuvre par les États et par les Régions pour que la langue ou les langues de leurs pays soient gérées et traitées dans des bases de données linguistiques (bases de traduction, de terminologie, de rédaction, notamment scientifiques et techniques).
- d) La création de dictionnaires, de lexiques et de fonds linguistiques et terminologiques.

À titre expérimental, la Commission pourrait valoriser et accompagner des projets identifiés comme des « bonnes pratiques », comme, par exemple, le projet en cours de dictionnaire technique franco-allemand.

2/ Statut des langues

Les entreprises, mais également les enseignants et les étudiants expriment le besoin de disposer de termes scientifiques et techniques dans leur langue.

Pour que les langues de l'Union puissent continuer d'exister dans les domaines scientifiques et techniques, la Commission européenne pourrait soutenir et encourager :

L'information des États et les Régions en termes de législation linguistique

La traduction de manuels d'utilisation, prioritairement pour les produits dangereux ou impliquant la sécurité des travailleurs et des utilisateurs. C'est là une exigence qui rejoint les travaux de normalisation internationaux menés à l'ISO.

La traduction de traités permettant d'accéder à la synthèse des progrès réalisés dans les différentes disciplines scientifiques, tous les cinq à dix ans.

3/ Outils

L'évolution rapide des outils informatiques nécessite une réactivité toujours plus importante des

institutions et une adaptation des méthodologies de travail et d'échange entre partenaires.

Pour faciliter l'adaptation des outils et des méthodes de travail, la Commission européenne pourrait soutenir et encourager :

- La constitution de réseaux professionnels de collaboration et de dispositifs d'information susceptibles, en matière notamment de traduction, de terminologie et de rédaction spécialisées, d'anticiper les évolutions en cours.
- La création de fonds d'Investissement socialement responsables (ISR) destinés à financer la chaîne de la traduction en Europe et à valoriser les entreprises qui travaillent dans le sens du plurilinguisme. On pourrait ainsi concevoir un « fonds d'investissement linguistiquement responsable ».

8. Sitographie

Documents récents :

– Note de la présidence française de l'Union pour une **Initiative européenne en faveur de la traduction** :

[http://plurilinguisme.europe-avenir.com/images/International/notedelapr%E9sidencefran%E7aise multilinguisme.pdf](http://plurilinguisme.europe-avenir.com/images/International/notedelapr%E9sidencefran%E7aise%20multilinguisme.pdf)

– Résolution du Conseil de l'Union européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/educ/104231.pdf

– La nouvelle stratégie pour le multilinguisme : une stratégie pour tous les citoyens de l'Union :

http://ec.europa.eu/commission_barroso/orban/news/docs/speeches/081006_speech_bxl/FR_New_Strategy.pdf

Rapports et documents :

– Version originale, La culture en VO :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/culture_vo.pdf

– Rapport Maalouf : Un défi salubre, comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe (Propositions des intellectuels pour le dialogue interculturel constitué à l'initiative de l'Union européenne – Bruxelles 2008) :

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/maalouf/report_fr.pdf

– Les politiques des langues en Europe :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/politique_langues_europe_2007.pdf

– Rapport final du Groupe de haut niveau sur le multilinguisme :

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/multishort_fr.pdf

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/multireport_en.pdf

– Résultats de la consultation publique de la Commission européenne sur le multilinguisme :

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/consult/sum_fr.pdf

– L'intercompréhension entre langues apparentées :

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/References07_Intercomprehension.pdf

Autres liens :

– <http://www.interculturaldialogue2008.eu/333.html?L=2>

– Portail de la Commission européenne consacré aux langues :

<http://europa.eu/langages/fr/home>